

Aujourd'hui



D1 CONSOMMATION

Après des débuts assez difficiles, le lecteur de vidéodisques est en voie de se tailler une place de choix dans les foyers nord-américains.

A5 FORUM

Même avec l'aval d'Ottawa, le projet de nouveau Forum ne pourra voir le jour qu'avec l'approbation de Montréal.

A11 IMPLANTS MAMMAIRES

Le ministre de la Santé refuse pour l'instant d'interdire la vente et la distribution des implants mammaires au gel de silicone au Canada.

Sommaire

Alim. Consomm.	D1 à D4
annonces classées	
immobilier	D5 à D9
marchandises	D9, D10
emplois	D10 à D12
automobiles	D12, D13
propositions d'affaires	C10
le coin de l'ordinateur	C10
Arts et spectacles	
informations	E1 à E5
cine-horaires	E4
tele-horaires	E2
television	E1
radio	E1
Bandes dessinées	D8
Bridge	D10
Carr. et prof.	C4 et C5
Décès	E6
Économie	Cahier C
Editorial	B2
Etes-vous observateur?	D5
Feuilleton	D7
Horoscope	D6
Le monde	B4 et B5
Loterie — résultats	A7
Mots croisés	D9
«Mot mystère»	D11

Québec renoncerait à taxer les services

Rencontre avec les syndicats du secteur public vendredi

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le premier ministre Bourassa songe à renoncer purement et simplement à la taxe provinciale sur les services qui, déjà retardée de six mois, devait entrer en vigueur en juillet prochain. La reprise économique est si faible qu'on ne conçoit pas, à la tête du gouvernement, comment Québec pourrait arriver avec une nouvelle taxe cette année.

Ce scénario, qu'aurait évoqué M. Bourassa lui-même, indique-t-on à La

Presse, commence à se répandre dans les rangs du Parti libéral. Il ne s'agirait pas d'un nouveau report; la décision de ne pas appliquer la taxe sur les services en juillet suppose qu'elle sera carrément reléguée aux oubliettes. Un report signifierait l'ajout d'une nouvelle taxe en 1993, qui sera probablement une année électorale, «et les taxes c'est le genre de chose que tu veux avoir loin derrière toi», expliquait-on hier.

«Vous pouvez l'écrire, cette taxe ne sera pas mise en place», a-t-on affirmé à La Presse. «L'argent ne coûte rien — les taux d'intérêts sont bas — et rien ne

redémarre, tout ferme, ce n'est pas le temps d'arriver avec des nouvelles taxes», ajoute-t-on. D'autres soulignent l'effet psychologique qu'aurait sur les consommateurs l'annonce de l'abolition du projet de taxe. On reconnaît toutefois qu'il est difficile de prouver qu'une taxe sur les services freine automatiquement la consommation.

Syndiqués

L'absence de reprise économique se fait d'ailleurs cruellement sentir dans les coffres du gouvernement. Vendredi

VOIR SERVICES EN A 2

QUATRE PASSAGERS DE VIA TUÉS



Une partie de la cabine du camion appartenant à la compagnie Location Port Joli Inc. est restée coincée sous la locomotive, et le convoi s'est immobilisé à près d'un kilomètre du lieu de la collision. PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Le chauffeur du poids lourd immobilisé à un passage à niveau saute à temps

MARCEL LAROCHE
et GILLES ST-JEAN
CÔTEAU-DU-LAC

Un convoi de Via Rail effectuant la liaison Montréal-Toronto et roulant à vive allure a heurté de plein fouet un fardier immobilisé à un passage à niveau de Côteau-du-Lac, dans la région de Valleyfield, hier après-midi, tuant sur le coup quatre des 98 voyageurs.

Le chauffeur du camion-remorque, un routier âgé d'une trentaine d'an-

nées, a miraculeusement échappé à la mort en se précipitant hors de la cabine, quelques secondes avant que son véhicule ne soit pulvérisé sous la violence de l'impact.

La tragédie ferroviaire, qui a causé des blessures modérément sérieuses à trois autres passagers et des blessures mineures à plusieurs autres, s'est produite vers 13 h 05 au moment où s'abattait une mini-tempête de neige sur cette région située à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Montréal.

Le train numéro 65 de Via Rail, composé d'une locomotive et de trois wagons, devait rouler à environ 95 kilomètres/heure, le maximum autorisé, à l'indiquée une porte-parole de la société d'Etat, Mme Liane Corfage.

Il a frappé le lourd véhicule arrêté sur la voie ferrée au passage à niveau de la route 201, tout près de l'autoroute 20, à Côteau-du-Lac. La

VOIR VIA EN A 2

Le wagon de tête a été éventré sur une longueur de huit mètres. Page A 3

Pour Ovide Mercredi, il n'y a pas de peuple québécois

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Les Québécois ne forment pas un peuple et ne peuvent, par conséquent, prétendre au droit à l'autodétermination. Et, si une majorité de Québécois votaient en faveur de la souveraineté, ils pourraient s'attendre à ce que les autochtones mènent une virulente campagne de protestation sur la scène internationale.

Percutant et provoquant, le message des Premières nations a soulevé hier la colère des parlementaires québécois venus entendre le chef national Ovide Mercredi, à la commission parlementaire chargée d'étudier l'impact de la souveraineté du Québec.

Dès leur arrivée, les chefs des Premières nations avaient contribué à faire monter la tension, argumentant pendant près de 30 minutes pour finalement obtenir, malgré tous les précédents, le droit de faire entrer un tambour dans la salle de la commission parlementaire. A maintes reprises, le président de la commission, le libéral Guy Bélanger, a semblé excédé par l'impassibilité des autochtones, qui, malgré de larges dérapages d'horaires, ne faisaient rien pour accélérer le rythme de leur témoignage.

Après les chants des aînés, les danses et les témoignages d'une demi-douzaine de chefs du Québec, paré du costume traditionnel et des plumes, le leader national Ovide Mercredi y est allé d'un long réquisitoire contre les projets des

souverainistes québécois, affirmant même que l'idée d'un référendum sur l'avenir du Québec était teintée de racisme. «Nier notre droit à l'autodétermination afin de mieux poursuivre vos aspirations serait une forme flagrante de discrimination raciale, une grave violation des principes du droit international», de soutenir M. Mercredi.

D'entrée de jeu, il a soutenu que les Québécois ne forment pas un peuple au sens du droit international.

«La population du Québec se compose d'une grande variété de groupes ethniques et raciaux, elle ne peut être considérée comme un seul peuple pourvu du droit à l'autodétermination», affirme le leader des Premières nations. En

VOIR PEUPLE EN A 2



Les chutes d'Isabelle Brasseur vont hanter son esprit durant quelques jours. Mais décrocher une médaille de bronze — la première du Canada — est-ce une défaite?

Entre la joie et la déception...

REJEAN TREMBLAY
envoyé spécial

La Presse À ALBERTVILLE

Toute minuscule, comme figée, dans les toutes premières secondes qui ont suivi sa sortie de la patinoire d'Albertville après avoir gagné sa médaille de bronze avec son partenaire Lloyd Eisler, Isabelle Brasseur n'arrivait pas à articuler le moindre mot.

On aurait dit qu'elle était en dehors du temps. Elle était seule, dans la sortie réservée aux patineurs et à leurs entraîneurs, les bras chargés des bouquets de fleurs qu'avaient lancés des spectateurs sur la patinoire. Eisler, lui, était déjà rendu plus loin.

Son entraîneur Joëlle Picard, les yeux rougis par les larmes, s'est avancée vers elle et l'a longuement serrée dans ses bras. L'étais le seul journaliste qui avait pu franchir les barrières de sécurité et je trouvais difficilement les mots pour articuler une première question.

En conférence de presse, bien à l'abri derrière les conventions qui protègent et l'athlète et les journalistes, les questions viennent facilement à l'esprit. Mais là, appuyée contre un mur, quand l'athlète a encore ses patins dans les pieds et son maquillage sur le visage, qu'elle tente péniblement de voir clair dans sa tête, il n'y a plus de convention.

Elle a fini par sortir de son brouillard pour articuler ce qui devait être l'ossature de ses réponses, vingt minutes plus tard, quand on l'a retrouvée, avec quelques confrères, dans les gradins de la patinoire d'Albertville: «Je me sens osciller entre la joie et la déception. Je suis heureuse d'avoir gagné

VOIR JOIE EN A 2

■ Tout sur la journée d'hier aux Jeux d'Albertville dans le Cahier Sports, pages 2 à 13.

La France craque pour Desjardins-le-messie

BRUNO DOSTIE
envoyé spécial

La Presse À PARIS

«Pourquoi l'avoir signé, c'est pas Roch Voisine?...»

En France, Tu m'aimes-tu, de Richard Desjardins, qui présentait hier soir au Théâtre de la Ville de Paris le premier de trois spectacles à guichets fermés, est distribuée par BMG-France, comme Roch Voisine et maintenant Julie Masse. Et leur directeur artistique Christian Hergott me répondait: «Quand je l'ai entendu, j'ai craqué. C'était ce qu'on attendait depuis longtemps en France et qui, finalement, est venu de chez vous».

Et ce ne sont pas les spectateurs qui l'ont applaudi à tout rompre à sa première d'hier soir qui vont le contredire. Non seulement ne restait-il plus un siège, mais d'autres spectateurs avaient pris place dans les allées du vieux théâtre renoué de Sarah Bernhardt, Place du Châtelet. «On n'a pas vu ça ici depuis le premier passage de Paolo Conte», me disait un habitué.

Et la salle, en plus de beaucoup d'invités, quelques célébrités et bien des Québécois, comptait aussi de simples Parisiens qui avaient payé leur billet. «Sur les 5000 personnes qui le verront en trois jours, précisait le directeur de BMG-Quebec Ian Tremblay, il y a très précisément 218 invités. Disons 225 pour tenir compte de la dizaine qui vont probablement s'ajouter d'ici à vendredi.»

Car, par mesure de prudence, on avait laissé la journée d'aujourd'hui pour le bouche à oreille avant les deux derniers spectacles, demain et vendredi. Précaution qui s'avérera inutile dès lundi

VOIR MESSIE EN A 2

FLORIDE

FORT LAUDERDALE
VOL SEULEMENT
ALLER RETOUR
A PARTIR DE
199\$
TAXES 75\$

RÉP. DOM.

CARIBE SURT
FORAITS
AVION/HOTEL
1 SEMAINE
A PARTIR DE
249\$
TAXES 159\$

ACAPULCO

VILLA LOS ARCOS
FORAITS
AVION/HOTEL
1 SEMAINE
A PARTIR DE
299\$
TAXES 159\$

PARIS

DEP. 17 FÉV.
299\$
TAXES 47\$
ALLER RETOUR
DEP. 24 FÉV.
349\$
TAXES 47\$
ALLER RETOUR800, de Maisonneuve Est
Métro Berri-UQAM, tél.: 288-4800
ou consultez votre agence
de voyages!NOUVELLES
FRONTIÈRES
ON Y PREND GÔUT!

SUITE DE LA UNE

SERVICES

Quebec renoncera à taxer les services

après-midi, le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, et les ministres Marc-Yvan Côté, Michel Page et Lucienne Robillard rencontreront les centraux représentant les 400 000 syndiqués du secteur public pour leur dresser un tableau dramatique de la situation financière du gouvernement. «Et ce ne sera pas beau», prédit-on déjà.

«Je n'ai rien entendu d'officiel, mais si vraiment ils font cela vendredi après-midi, c'est qu'ils ne sont pas montrables», a lancé hier le président de la CSN, Gerald Larose.

Prolongation d'un an du décret qui fixait les conditions de travail jusqu'en juillet 1993, diminution du 3 p. cent déjà accordé par Québec pour juillet prochain — une augmentation qui serait «modérée» sur une plus longue période — les scénarios foisonnaient hier dans les officines gouvernementales.

Pour certains, dans un premier temps, cette réunion pourrait permettre au ministre Johnson de fixer un objectif quant aux millions à trouver pour boucler les prochains crédits. La balle se retrouverait dans le camp des syndicats, qui auraient à faire des propositions pour éviter un gel pur et simple.

«On n'a pas d'autres options, ce sera un tour de vis sur les employés du secteur public, mais le choix du tournévis peut varier», expliquait hier une source informée des décisions prises lundi, lors d'une réunion des ministres concernés.

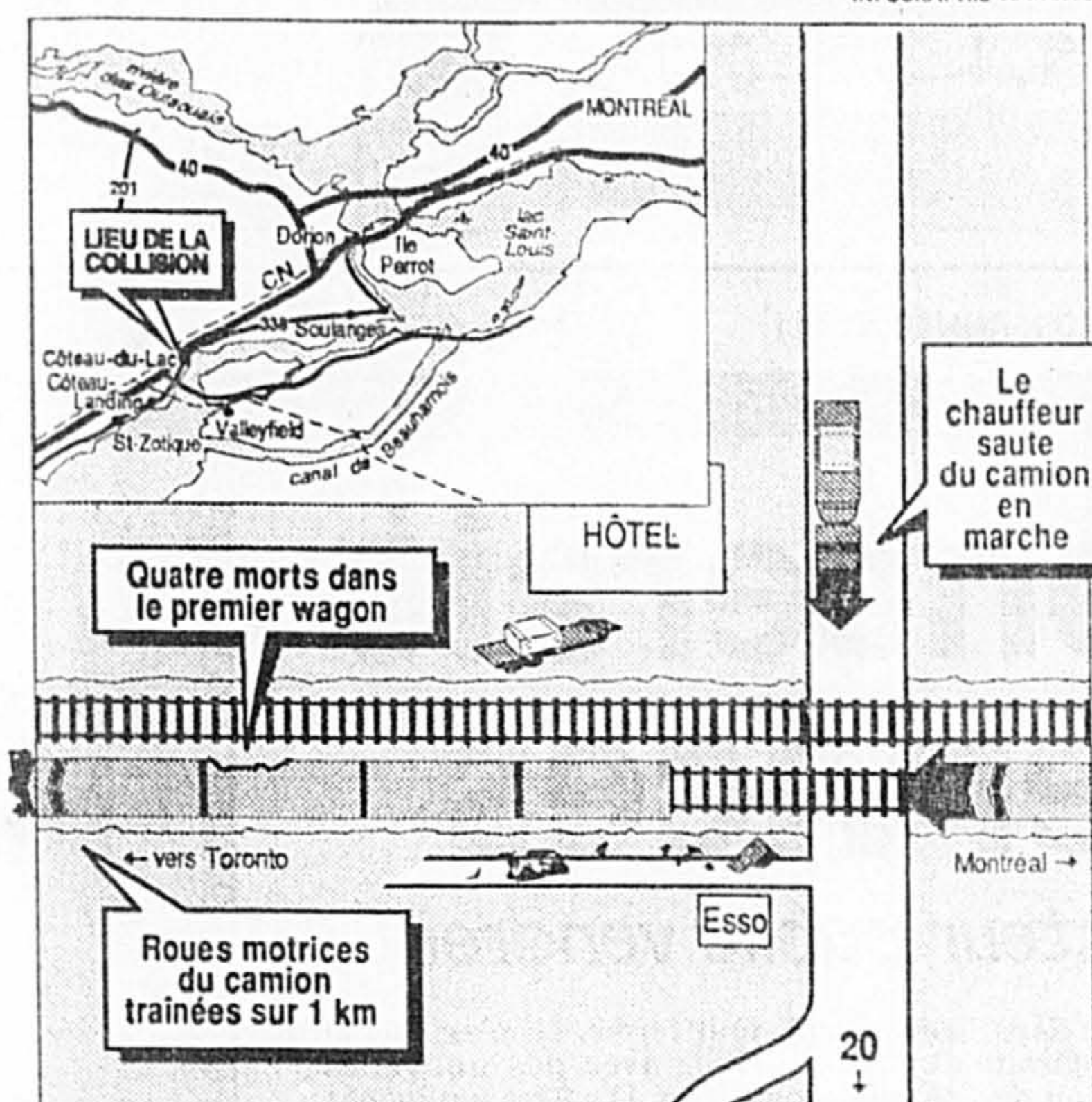
Report de la taxe

Quant au report de la taxe sur les services, c'est désormais un cheval de bataille de certains députés libéraux. Voyant la brèche révélée par les stratégies du gouvernement, il y a quelques jours, une poignée de «back-benchers» ont cette semaine indiqué qu'ils tenteraient d'inciter le gouvernement à renoncer à taxer les services, lors du caucus spécial des députés, à Rimouski, demain et vendredi. Ironiquement, c'est exactement le même scénario qui avait été adopté lorsque M. Bourassa avait annoncé que la taxe sur les services était reportée de janvier à juillet 1992.

La décision de ne pas taxer les services — en dépit d'une entente avec le fédéral — constituerait le clou du budget que doit déposer en mai le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, risque-t-on. Toutefois, cette décision comporterait des inconvénients sérieux. Le report de la taxe sur les services signifiait pour les deux premiers trimestres de 1992 des manques à gagner de 65 et 85 millions. Or, les coffres du ministère des Finances restent désespérément vides à l'approche de la préparation du budget.

Des sources aux Finances insistent toutefois pour dire que tout semble s'orienter pour l'application de cette taxe, comme prévu, le 1^{er} juillet. Le projet de loi 170 prévoit la mise en application de la TVQ sur les services en juillet, les fonctionnaires sont déjà transférés.

Au surplus, les manufacturiers réclament à grands cris l'application des déductions de la taxe de vente sur leurs intrants, un allègement fiscal estimé à environ un milliard par année et qui a été retardé, comme l'ensemble des taxes sur les services et les maisons neuves. D'autre part, de la conférence des premiers ministres à Ottawa, lundi, il se dégageait clairement que l'harmonisation avec la taxe fédérale allait gagner d'autres provinces. L'action concertée que propose Ottawa pour freiner l'hémorragie du magasinage aux États-Unis suppose une bonne dose d'harmonisation, rappelle-t-on.



VIA

Quatre passagers de Via tués

remorque du fardier a alors embouti le wagon de tête, celui de la première classe, et tué quatre personnes qui y prenaient place.

Malgré la violence du choc, le convoi est demeuré sur les rails pour finalement s'immobiliser à près d'un kilomètre des lieux de la collision, une partie de la cabine du camion étant toujours coincée sous l'avant droit de la locomotive.

Ignorant la gravité du drame auquel il venait d'échapper de justesse, le train avait poursuivi sa route en traînant les débris de son camion, le conducteur a été aperçu par un passant quelques secondes après la collision; il se dirigeait à pied vers la station-service Esso située à moins de 30 mètres de la voie ferrée.

«Il était blanc comme un drap et il m'a demandé où il pouvait téléphoner... Pendant qu'il allait demander de l'aide, j'ai dirigé la circulation au passage à niveau», a raconté à La Presse Normand Pharand, un homme d'affaires de Côteau-du-Lac qui exploite un commerce de machinerie agricole dans le village voisin de Saint-Clet.

«Au moment de l'accident, il neigeait abondamment dans la région; la chaussée était très glissante et on ne voyait pas grand-chose. Le camionneur, visible en état de choc, m'a dit qu'il avait appliqué les freins en apercevant les lumières rouges des barrières de sécurité annonçant l'arrivée du train. En voyant que son camion glissait, il a ouvert la portière et a sauté en bas...», a raconté Normand Pharand.

Après avoir appris que des passagers du convoi de Via Rail avaient perdu la vie dans l'accident, l'homme d'affaires a déclaré que cette terrible collision lui rappelait un drame similaire survenu à Saint-Clet, il y a plusieurs années, quand un train avait embouti l'arrière d'un autre train.

Selon la porte-parole de Via Rail, le dernier accident mortel impliquant un train de la société est survenu en 1986 à Hinton, en Alberta, où 25 personnes avaient perdu la vie. Mme Corfage ignorait par ailleurs si d'autres accidents étaient déjà survenus sur cette ligne.

Quoi qu'il en soit, Normand Pharand a souligné l'intervention rapide et efficace des policiers de la SQ, des ambulanciers, des pompiers volontaires de Côteau-du-Lac et de Saint-Zotique ainsi que des bénévoles qui ont uni leurs efforts pour aller secourir les passagers du train immobilisé sur la voie ferrée, à près d'un kilomètre des lieux de l'impact.

Les secouristes ont d'ailleurs réussi dans les minutes qui ont suivi l'accident à rejoindre et à libérer la plupart des voyageurs, qui ont été acheminés par ambulance et par autobus vers le centre hospitalier de Valleyfield.

Le rapide de Via Rail avait quitté la gare Centrale de Montréal à 12h15 avec 90 passagers et en avait fait monter huit autres à Dorval, à 12h30, avant de poursuivre sa route vers Toronto où il devait entrer en gare à 16h42.

À 18h, la locomotive ainsi que les trois wagons lourdement endommagés étaient toujours immobilisés sur la voie ferrée, à Côteau-du-Lac, afin de permettre aux spécialistes de l'identité judiciaire de la Sûreté du Québec de compléter leurs recherches. La circulation sur la voie ferrée a été rétablie vers 22h, hier. En attendant le rétablissement du trafic ferroviaire, les passagers de Via devaient être transportés vers Toronto à bord d'autocars.

JOIE

Entre la joie et la déception...

une médaille de bronze, mais je n'ai pas la fierté d'avoir patiné de mon mieux. Je peux faire mieux et c'est ça qui me déçoit», a-t-elle lancé d'une voix éteinte.

À peine une demi-heure après cette scène, la jeune Québécoise aurait retrouvé son aplomb et son sourire. Et beaucoup de fierté.

Je ne sais pas si la télévision a pu vous faire sentir l'énorme pression qui s'est installée dans tout l'édifice quand les quatre derniers couples ont commencé à se réchauffer. Tout le monde savait que les quatre meilleures équipes au monde se retrouveraient à la fin. Et que c'était dans les vingt-cinq prochaines minutes que les choses se joueraient.

Quatrième après le programme court, les Tchécoslovaques Radka Kovarikova et Rene Novotny ont donné une bonne performance mais les deux patineurs ont chuté en même temps. La marge de manoeuvre des Canadiens Brasseur et Eisler pour une médaille devenait plus «confortable».

Mais ce sont les champions du monde en titre, les Soviétiques Natalia Mitchkouteiok et Artour Dmitriev, qui ont mis la soirée sur orbite. Ils ont été splendides malgré deux fautes de Natalia et une de Artour. Des fautes minimes que les spectateurs ont à peine remarquées. Ovation.

Fallait donc que Lloyd Eisler et Isabelle Brasseur soient sensationnels pour espérer aller chercher l'or. Parlons même de perfection.

Bon départ, énorme tension dans l'air et une première chute d'Isabelle. Puis, une deuxième et la jeune femme terminait son parcours la mort dans l'âme même si elle s'accrochait de son mieux.

«C'est la pression, c'est les nerfs, c'est les Olympiques», expliquait-elle après.

«Tas beau essayer d'oublier dans la journée, tout te rappelle que c'est les Olympiques. Ça me déçoit parce que je sais que je suis capable de réussir ces figures. Ces sauts, Lloyd et moi, nous les réussissons tous les jours à l'entraînement. Mais réussir la même chose aux Olympiques, c'est une autre chose», dit Mlle Brasseur.

Ces chutes, elles vont remplir l'esprit de la jeune femme pendant quelques jours. Pas trop longtemps, faut-il espérer. Elle est déjà tombée dans le passé et elle va encore commettre des erreurs, qu'elle devienne professionnelle ou qu'elle poursuive pour les Jeux de 1994, en Norvège.

«Je vais continuer à patiner pour mon plaisir. Ce soir, dans le fond, je patinais pour moi. Quand j'ai commencé, j'étais seule avec mes parents à la patinoire. Et pendant des années, je suis restée seule. Je patinais pour moi. Ce

soir, il y avait peut-être un milliard de téléspectateurs mais ça ne change rien à la situation», dit Mlle Brasseur.

Il y a eu, nous a-t-on rapporté, des commentateurs qui choqué les Québécois: «Ceux qui ont pu avoir une attitude négative après ma chute de dimanche, je sais qu'ils n'ont jamais vécu ce que nous vivons dans d'aussi grandes compétitions. Ils ne peuvent pas comprendre».

Elle a raison. Oui, Isabelle Brasseur était trop tendue, trop nerveuse. Oui, elle est tombée deux fois pendant son programme long. Mais c'est elle, dans le couple de patineurs qu'elle forme avec Eisler, qui subit la pression la plus forte puisque c'est elle qui est lancée dans les airs pendant le programme. Et qui, à part Gaétan Boucher, a fait mieux qu'elle aux Jeux olympiques d'hiver? Alors, qui donc peut se permettre de lancer la première pierre?

«Je suis peinée pour Lloyd. Ce soir, c'est moi qui suis tombée. D'autres fois, c'est lui qui a commis la faute. Lloyd, c'est mon plus grand ami. Nous formons un couple, nous sommes une équipe. Nous gagnons ensemble et nous...»

Elle allait dire «Nous perdons...», mais elle s'est retenue. Dérocher une médaille de bronze, la première pour le Canada, est-ce une défaite?

Quand Lloyd Eisler a lancé sa partenaire dans les airs, le cœur de Gill et de Claudette Brasseur, les parents de la jeune patineuse, a cessé de battre. Et il s'est serré quand Isabelle a perdu l'équilibre, la première fois: «On souffre pour elle, on souffre avec elle», a dit Mme Brasseur. En fin de soirée, elle avait retrouvé sa belle humeur. On commençait à oublier les deux chutes pour se rappeler la médaille de bronze.

Quant à M. Brasseur, un ingénieur-chimiste, lui aussi avait retrouvé le sourire. C'est certain que la télé va nous montrer et remonter les fautes des Canadiens. C'est certain aussi que certains vont se poser des questions sur la valeur de la médaille de bronze remportée dans une compétition où la pression a fait commettre beaucoup de fautes.

Mais Scott Hamilton, l'ancien champion olympique, et José Picard pensaient la même chose: «Le programme d'Isabelle et de Lloyd est tellement innovateur, techniquement si difficile, qu'ils méritaient le bronze haut la main. Et qu'avec une performance à la hauteur de leurs capacités, ils auraient pu menacer les champions russes».

À minuit et quart, quand nous avons quitté Albertville pour retourner à Montréal, Isabelle était assise à la table avec les cinq autres médaillés. Elle était fatiguée mais elle avait retrouvé son air de battante.

MESSIE

La France craque pour Desjardins-le-messie

puisque dans l'entourage de Desjardins et de BMG, des personnalités pourtant bien placées qu'étaient désespérément une place.

Pendant ce temps-là, lui, Richard Desjardins s'arrachait les cheveux avec son choix de chansons, parce qu'on ne lui accordait que 75 minutes et qu'il a l'habitude d'en faire de 120 à 135.

Le théâtre subventionné qu'est le Théâtre de la Ville — une sorte de «Maison de la culture» au cœur de la cité — le présentait en effet dans le cadre d'une série intitulée «Musiques du monde». C'est à 18h, pour qu'on puisse y assister après le travail et rentrer chez soi à une heure raisonnable, et à un prix plutôt modique: 75 francs ou 18 dollars, contre 140 francs ou 33 dollars pour Voisine à Bercy.

Et la programmation, dans laquelle plusieurs Québécois ont figuré au cours des années, est aussi variée qu'exotique. Audacieuse même, puisque les invités en sont souvent à leurs débuts à Paris. Par exemple, au cours des prochaines semaines, trois artistes des Indes, un du Japon, un du pays Basque et un de Crète, dont trois pour la première fois en France et un pour la première fois à Paris.

Mais Desjardins, qui a fait La Rochelle en juillet dernier et dont le disque est sorti ici le 6 janvier, était malgré tout très attendu. Il a ses fans. Dans la chanson — les Cabrel, les Renaud, les Thierry Séchan — et dans les médias. Plusieurs journalistes de l'Hexagone l'avaient d'ailleurs déjà vu, soit aux FrancoFolies de Montréal, soit au Festival d'été de Québec, ou encore aux deux endroits.

Et, depuis son arrivée à Paris le 2 février, Richard Desjardins ne citait de mémoire — et dans le désordre — FigaroScope, L'Express, Le Monde, Le Point, Libération, Le Nouvel Observateur, Télérama, Le Parisien et L'Humanité Dimanche pour les journaux et magazines, Radio-France Internationale, France Inter, Ra-



Richard Desjardins en spectacle à Paris, au Théâtre de la Ville. «On n'a pas vu ça depuis le premier passage de Paolo Conte», selon un habitué.

PHOTO ASSOCIATED PRESS

dio Monte-Carlo, Europe 1, et plusieurs FM indépendantes auxquels il avait accordé des entrevues au cours d'un véritable marathon qui démontre bien à quel point il n'y a pas juste le directeur artistique de BMG-France qui voit en lui le «messie» de la chanson et de la poésie d'expression française.

Moi-même, en le revoyant hier soir au Théâtre de la Ville, je suis encore une fois passé des larmes, au rire, aux larmes.

Pour débiter, deux hymnes à ses origines, si l'on peut dire: *L'amer*, son hommage à François Villon qui ne pouvait pas mieux tomber, puis *Nataj* sur les «premiers arrivants», puis *Quand ton corps touche* — «Arme légère, drogue douce et boisson forte» — qui ne pouvait pas mieux introduire *Tu m'aimes-tu* que la salle attendait, et connaissait, autant ici qu'à Montréal.

Son choix, on le voit, a donc été le «must» — douze chansons plus le «western» *Quand j'aime une fois, j'aime pour toujours* en rappel, qui ne pouvaient pas mieux faire le tour de son immense talent.

Et il y a eu, bien sûr, *Le Prix de l'or* sur les Conquistadores, *La Porte du ciel* sur la théologie de la taverne, *Sahara Lumber* sur la dévastation de la Terre, d'autres de ses grandes chansons d'amour comme *Va t'en pas* et *Dans ses yeux*, et, bien sûr, les deux morceaux à gros budget qui lui donnent toujours l'occasion de démontrer qu'il ne lésine pas sur les accessoires: *Et j'ai couché dans mon char*, avec son obligatoire paire de dés en peluche accrochés au micro à la place du rétroviseur, et *Phénoménale Philomène* avec sa touffe nécessaire guirlande de lumières d'arbre de Noël.

Mais, on est à Paris ou on n'y est pas! Hier, pour cette désopilante scène de la *Comédie humaine* filmée à l'Hôtel Central, il avait rajouté en prime, comme à l'Opéra de Montréal ou au *Phantom of the Opera*, un tableau à affichage numérique qui déroulait en même temps des sous-titres en «jargon de France» que lui avait écrits Thierry Séchan. C'était plus un clin d'œil que vraiment utile, et absolument tordant...

Hier, le Théâtre de la Ville n'était donc pas seulement le théâtre d'une autre percée d'un petit Québécois à Paris. Il était, au cœur même du kilomètre carré où Villon, naguère, s'est exprimé, le théâtre de la poésie éternelle à laquelle pour une rare fois, un Québécois unique apporte son atome de génie.

PEUPLE

Pour Ovide Mercredi, il n'y a pas de peuple québécois

vain, le ministre des Affaires autochtones, Christos Sirros, a essayé de pousser M. Mercredi à préciser son affirmation. Pour M. Sirros, qui est d'origine grecque, il est clair que qu'il y a un peuple québécois auquel beaucoup d'allophones ont décidé d'adhérer librement.

Du côté du PQ, on fulminait. Pour Jacques Brassard, porte-parole péquiste dans le dossier constitutionnel, le témoignage des Premières nations, «avec ses prétentions juridiques, est provocateur, truffé de remarques incendiaires et souvent méprisantes à l'égard du peuple québécois». M. Brassard s'en est pris à la dénonciation faite par les autochtones du traitement qu'a réservé le Québec à ses premiers arrivants, «des jugements très durs et sévères et à bien des égards mensongers», a-t-il lancé, évoquant les accusations de «discrimination raciale» et de politiques prétendument répressives, assimilationnistes et coloniales à l'endroit des autochtones canadiens et québécois.

Pour M. Mercredi, s'il faut par-

ler de «peuple» pour décrire la majorité francophone québécoise, c'est davantage au groupe «canadien-français» qu'il faut référer. Or, «selon le droit international, il n'est pas certain que ce droit de la nation canadienne-française inclurait automatiquement un droit de sécession unilatéral par rapport à la fédération canadienne», dit M. Mercredi.

Pour les Premières nations, même s'il se séparait, le Québec ne pourrait nier sa scène internationale la propriété autochtone des territoires.

Pour Jacques Brassard, en revanche, tous les experts s'entendent pour affirmer que le Québec souverain maintiendrait ses frontières actuelles. «Je regrette, vous avez tort, le droit international est limpide, le Québec devient souverain avec le territoire qui est le sien présentement», de lancer M. Brassard.

«Indépendamment des lois, des débats, il reste un fait: nous étions ici les premiers», de répliquer par la suite le chef Mercredi.

Loi 150

Pour les Premières nations, la loi 150 par laquelle le Québec veut déterminer son avenir constitutionnel «n'a pas de fondement en droit international, parce qu'elle met en péril notre statut et nos droits fondamentaux».

Avec un référendum sur la souveraineté sans avoir réglé au préalable les litiges sur les territoires, le Québec s'expose à une campagne musclée de protestation sur la scène internationale. «Notre campagne s'intensifiera sur la scène internationale, nous sommes convaincus que la communauté internationale ne permettra pas que nos droits soient niés», a menacé le chef Mercredi.

La loi 150 fait une distinction discriminatoire entre les droits des Québécois, «libres d'assumer leur destin», et ceux des autochtones qui ont le «droit de maintenir leur identité et leur culture». «Les Premières nations ne constituent pas des peuples de second ou troisième ordre», de prévenir le chef Mercredi, qui n'accepte pas qu'on refuse «avec une frivole insouciance» le droit des autochtones à s'autodéterminer eux aussi.

Tant que ne seront pas clarifiées les questions des territoires et du droit des autochtones à l'autodétermination, «il serait peu judicieux de tenir un référendum sur l'indépendance du Québec basé sur les préceptes injustes de la loi 150».

Or, les autochtones «ne se laisseront pas léser du droit inaliénable de décider de notre propre avenir», poursuivent-ils. Les Premières nations choisissent elles-mêmes les États avec lesquels elles souhaitent s'associer, même si les «Canadiens français optent pour l'indépendance», préviennent-ils.

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs de sang aux endroits suivants:

● Montréal: au Centre des donneurs de sang de la Croix-Rouge, 2991 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h; au pavillon Loyola de l'université Concordia, 7141, rue Sherbrooke Ouest, de 10 h à 17 h 30;

● Saint-Joseph-de-Sorel: au sous-sol de l'église Saint-Joseph, rue Saint-Pierre, de 10 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h;

● Sainte-Sophie: au Pavillon de la jeunesse, 2181, rue de l'Hôtel-de-ville, de 14 h 30 à 20 h;

● Valleyfield: à la cathédrale de Valleyfield, 31, rue de la Fabrique, de 14 h 30 à 20 h 30.

La Quotidienne

tirage d'hier

à trois chiffres

712

à quatre chiffres

5936

ABONNEMENT

285-6911

ANNONCES CLASSÉES

Commandes ou corrections

lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 285-7111

REDACTION

285-7070

PROMOTION

285-7100

COMPTABILITE

285-6892

Grandes annonces

285-6900

Annonces classées

285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe»

Enregistrement: numéro 1400 • Port de retour garanti.

(USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



07-3-01

MERCREDI
12 FEVRIER 1992

LES CAMPS DE VACANCES

POUR CHOISIR VOTRE CAMP!

Un cahier spécial à ne pas manquer

SAMEDI dans

La Presse

Réalisé en collaboration avec l'Association des Camps du Québec, qui vous invite à la FOIRE DES CAMPS DE VACANCES du 19 au 22 février au Complexe Desjardins.

PUBLIREPORTAGE

Le wagon de tête a été éventré sur une longueur de 8 mètres

Daniel Brunet, garagiste à Côteau-du-Lac, n'oubliera jamais ce qu'il a vu en voulant porter secours aux victimes de l'accident

MARCEL LAROCHE

Même s'il n'a rien vu de la terrible collision ferroviaire qui a fait quatre morts et une douzaine de blessés, au passage à niveau de Côteau-du-Lac, dans la région de Valleyfield, Daniel Brunet ne pourra jamais effacer de sa mémoire les images terrifiantes des victimes gisant sans vie dans le premier wagon de l'express de Via Rail.

Propriétaire de la station-service Ultramar située sur la route 201, à moins de 800 mètres du passage à niveau de Côteau-du-Lac, cet homme d'affaires de 32 ans vaquait à ses occupations, en début d'après-midi, quand il a entendu un bruit sourd et inhabituel qu'il a tout d'abord associé à un tremblement de terre.

Après avoir jeté un coup d'œil à l'extérieur pour constater qu'il tombait une neige abondante,

Daniel Brunet s'est retourné vers sa femme pour lui dire qu'il croyait plutôt qu'un camion venait de frapper un pilier de ciment du viaduc surplombant l'autoroute 20.

Quelques instants plus tard, une cliente s'est présentée à la station-service pour lui annoncer qu'un train de passagers de Via Rail venait de frapper un camion-remorque.

«J'ai sauté dans mon 4 X 4 et je me suis dirigé vers le passage à niveau... Il y avait des débris partout, surtout près de la station-service Esso et de l'hôtel Marcel Leblanc, tout près de la voie ferrée.» de raconter Daniel Brunet à La Presse.

Après avoir constaté que le train n'avait pas déraillé après l'impact et qu'il était arrêté à environ un kilomètre plus loin, le jeune homme s'y est dirigé à toute vitesse pour porter secours aux passagers.

«Quand je suis arrivé près du train, il y avait déjà des policiers de la SQ, des employés du CN et des ambulanciers... Personne n'était encore descendu des trois wagons... Au même moment, j'ai même vu une ambulance qui est arrivée en trombe sur les lieux par la voie ferrée, comme un train...» a indiqué le jeune homme.

Les secours se sont organisés rapidement et les policiers ont dû enlever une clôture de broche avant de pouvoir rejoindre le convoi immobilisé sur la voie ferrée.

Après avoir aperçu les débris tordus d'une partie du camion écrasés sous le devant de la locomotive, Daniel Brunet a entendu les policiers crier aux ambulanciers: «Amenez vos civières dans les wagons.»

«Je me suis approché et j'ai vu le premier wagon éventré sur le

côté droit sur une longueur d'environ 25 pieds et dans lequel il y avait des cadavres... Il y avait aussi un trou dans le deuxième wagon... C'est à ce moment que les ambulanciers ont sorti une victime du premier wagon, un homme qui semblait mal en point... L'évacuation des autres blessés s'est fait rapidement et les policiers m'ont demandé d'être disponible avec mon 4 X 4 au cas où des ambulances s'enlèveraient dans la neige...» a poursuivi le témoin.

Environ une heure après l'accident, alors que tous les blessés avaient été évacués, Daniel Brunet a reçu la visite des policiers de la SQ qui se sont rendus à la station-service en compagnie du chauffeur de camion impliqué dans cette tragédie.

«C'est à ce moment que j'ai appris que le camionneur d'une trentaine d'années travaillait pour Jean-Claude Beaulieu, pro-

priétaire de la firme Filion Transport, de Beloeil, qui transporte du métal et de l'acier pour la compagnie Sorevco, dans le parc industriel Alta, à Côteau-du-Lac, de noter le détaillant Ultramar.

Enfin, le jeune homme a remarqué que l'un des passagers du dernier wagon de Via Rail, un homme d'origine chinoise, devait sûrement être un homme d'affaires important puisque plusieurs individus l'ont continuellement entouré pendant l'évacuation, évitant ainsi tout contact avec les premiers journalistes accourus sur les lieux de la tragédie.

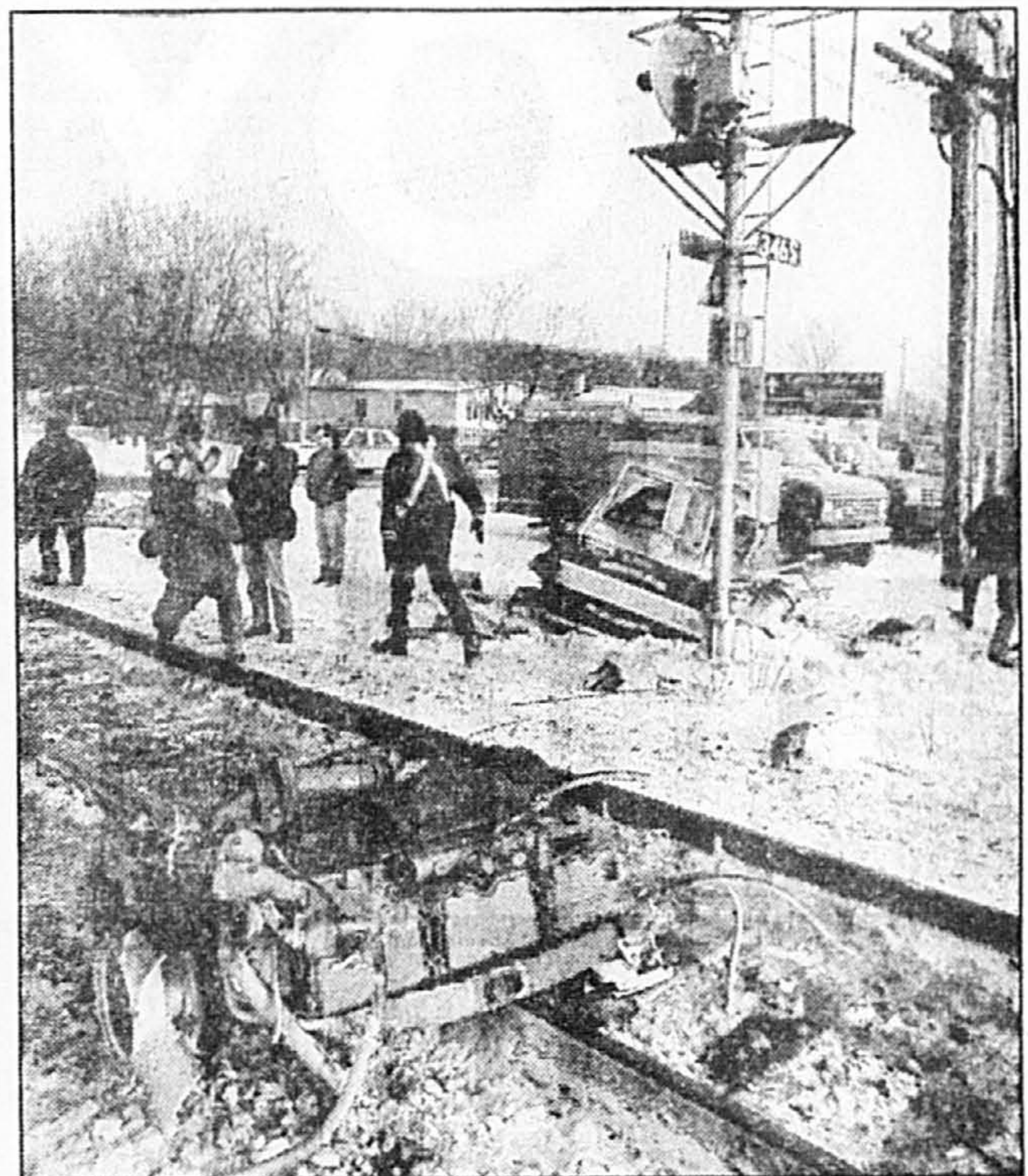
D'autre part, l'un des rescapés de l'express 65 de Via Rail interviewé par le journaliste Alain Saint-Ours, de la station radiophonique CKAC, a décrit toute l'horreur du drame en disant qu'il avait «reçu sur le dos» la moitié du corps déchiqueté du victime prenant place dans le premier wagon du train.



PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse
Daniel Brunet, propriétaire de la station-service Ultramar.



Grimpé dans le wagon de tête du convoi de Via Rail, un pompier appelle des collègues; derrière lui, sous une bâche, se trouve le corps d'une des quatre victimes de l'accident.
PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse



Reposant sur la voie ferrée, le moteur du camion avec lequel le train est entré en collision.
PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Des survivants ont remercié Dieu, d'autres leur femme...

GILLES ST-JEAN

Certains passagers du train de Via Rail impliqué dans un accident mortel, hier à Côteau-du-Lac, ont remercié leur bonne étoile de ne pas avoir été tués. Un au moins a remercié Dieu et un autre sa femme.

«Nous avions discuté avant le départ: je voulais voyager en première classe, ma femme non. Finalement nous sommes allés en classe économique et c'est ce qui nous a sauvé la vie», a raconté M. John Pagan, un ex-fonctionnaire de la Ville de New York, rencontré au Centre hospitalier de Valleyfield en fin d'après-midi.

C'est que les quatre victimes de l'accident prenaient place dans la voiture de tête, celle de la première classe. Il y avait 19 passagers dans ce wagon.

Après avoir vu des amis à Montréal, M. Pagan et sa femme se rendaient à To-

ronto afin d'en rencontrer d'autres. Son pouce droit a perdu toute sensibilité à la suite de la collision, a-t-il expliqué tandis que sa femme subissait des examens.

«Mais je suis bien content d'être vivant. Nous sommes mariés depuis 25 ans et je dois la vie à ma femme. J'espère être marié encore 25 ans avec elle!» a-t-il conclu.

M. Fred Buchanan, ingénieur de Northern Telecom domicilié à Milton, en banlieue de Toronto, était venu assister à une réunion à Dorval hier matin.

Encore très nerveux quelques heures après la collision, M. Buchanan, âgé de 56 ans, soutenait que Dieu l'avait protégé: «J'étais dans le wagon où étaient les victimes; j'ai vu la remorque du camion se rabattre sur le wagon, et ça a frappé le siège derrière le mien! Je sais que des gens sont morts mais je n'ai pas vu; c'est arrivé si vite!» s'est-il exclamé.

«Dire que je n'ai qu'une égratignure sur un genou! Je me sens très chanceux», a-t-il ajouté.

Mme Sheila MacKenzie, qui s'en allait en visite à Toronto, se trouvait chanceuse elle aussi: «J'étais en première. Je devais être assise dans un siège chanceux parce que je n'ai rien du tout», a-t-elle soutenu.

M. John Pilato, directeur général d'un hôtel de Toronto, était venu à Montréal pour affaires avec sa directrice des ventes. Ils étaient eux aussi dans le wagon des premières.

«Nous étions assis, on parlait des affaires qu'on était venus régler quand bang! la collision... Il y avait un couple d'un

certain âge, de l'autre côté de l'allée. Je peux juste vous dire que la dame a été projetée, qu'elle a volé... En tout cas, elle était morte quand je l'ai vue par la suite», a noté M. Pilato, à qui les médecins avaient fait des points de suture à une jambe.

D'autres n'en revenaient pas: à leur âge...

«J'ai 81 ans, et je n'avais encore jamais été impliqué dans un accident, a raconté M. Michael Prociuk, de Philadelphie, qui s'en allait à Toronto visiter son cousin. Pourtant, j'ai travaillé pendant 35 ans dans les mines à Sudbury!»

C'était son troisième voyage en train à partir de Montréal.

«Je n'ai mal nulle part; mais qui sait, ça sera peut-être différent demain», a-t-il conclu, philosophe.

Le petit Jacob Maxwell, âgé de trois

ans et domicilié à LaSalle, voyageait avec sa mère, Willie. «Il y a eu une collision avec un camion», a raconté l'enfant, encouragé du regard par sa mère.

Mme Maxwell et son fils unique s'en allaient à Toronto chez une amie et voyageaient dans le dernier wagon, le troisième.

Du reste, il y avait plusieurs jeunes enfants à bord, dont au moins un bébé qui voyageait avec ses parents. Son père, M. Raymond McIntyre, qui déménage sa famille de Montréal à Hamilton, en Ontario, a souligné en hochant la tête qu'il avait souvent pris le train mais que c'était devenu moins attrayant hier...

Pour sa part, rencontrée dans un car qui devait la conduire à Toronto, Mme Josephine Todd, une Torontoise qui rentrerait d'une visite dans sa famille à Montréal, a loué le travail du personnel de bord du train.



M. Fred Buchanan.

Sitôt alerté, l'hôpital de Valleyfield était fin prêt



M. John Pilato, un directeur d'hôtel torontois, a été blessé à la jambe droite lors de la collision.
PHOTO JEAN GOUPI, La Presse

GILLES ST-JEAN

Mis en alerte par les secouristes dépêchés à Côteau-du-Lac, où une collision entre un camion semi-remorque et un train de passagers venait de faire quatre morts, le Centre hospitalier de Valleyfield s'était préparé à recevoir 90 blessés hier après-midi.

Des le premier appel, peu après 13 h 30, on a relégué à un étage supérieur les patients qui étaient allés à l'urgence, on a rappelé des infirmières, on a déplacé du personnel et on était prêts en dix minutes, ont soutenu fièrement les responsables de l'institution, en fin d'après-midi. Trois psychologues et des travailleurs sociaux étaient sur les lieux, aussi.

Quand le premier autobus transportant des passagers décrits comme en état de choc ou légèrement blessés s'est présenté à l'hôpital peu avant 16 h, un cordon d'infirmières et de médecins vêtus de bleu hospital les attendait comme à la ligne d'arrivée d'un marathon.

«Nous travaillions un plan de catastrophe depuis quelque temps; on avait répété plusieurs fois en vue d'un tel scénario», a assuré le docteur Jean-Paul Gendron, directeur des services professionnels de l'institution.

«Et c'était journée médicale à l'hôpital: il y avait plein de médecins disponibles!» a renchéri le



Agé de trois ans, le petit Jacob Maxwell et sa mère Willie, domiciliés à LaSalle, se trouvaient dans la dernière voiture lors de la collision.
PHOTO JEAN GOUPI, La Presse

directeur général de l'hôpital, M. Paul-Henri Boutin.

Sauf qu'il n'y a pas eu 90 blessés à traiter. Eh non!

«Parmi les 45 premiers passagers traités, il n'y avait aucun blessé grave. On a eu trois cas

modérément sérieux, dont un avait besoin d'une réduction de fracture. Quant aux autres, la moitié a demandé d'emblée à recevoir son congé», a expliqué le docteur Alain Goulet, responsable du service de médecine générale de l'hôpital.

Hier soir, la porte-parole de l'institution, Mme Micheline Boisvert, a indiqué que 89 personnes en tout avaient été transportées à l'hôpital: neuf en ambulance et 80 en autobus. En fin de soirée, hier, tous et toutes avaient reçu leur congé.

CHEZ SOI

92 UN CAHIER SPÉCIAL

Les grands constructeurs

À NE PAS MANQUER

mercredi prochain dans

C'est le premier de trois cahiers «Chez Soi» à paraître en succession dans La Presse. Les deux autres porteront sur l'aménagement intérieur (18 mars) et l'aménagement extérieur (8 avril). Dans le Montréal métropolitain, nombreux sont les constructeurs d'habitations — de l'unitaire aux grands immeubles d'appartements en copropriété — à qui nous devons de belles réalisations. Nous vous en présentons parmi les plus prestigieuses.

La Presse

PUBLIREPORTAGE

Débouté, Ryan est obligé d'entériner une fusion de services municipaux

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le gouvernement du Québec a été débouté, hier, en Cour d'appel dans sa tentative de faire annuler la décision de la Cour supérieure qui avait décrété une exécution provisoire de la fusion des services de police et de pompiers des municipalités de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

La semaine dernière, le bureau du procureur général avait annoncé qu'il interjetait appel de la décision du juge Rolland Durand d'ordonner au ministre des Affaires municipales et de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, d'accepter la fusion de

cès services municipaux. Soulignons que M. Ryan avait refusé cette fusion après que trois conseillers de Sainte-Marthe eurent voté contre et présenté une pétition de plus de 3000 signatures.

Dans sa décision, le juge Durand avait en quelque sorte prévu le geste du gouvernement en décrétant une exécution provisoire, advenant que la cause soit portée en appel.

Devant le juge Jean-Louis Baudouin, Me Jean-Yves Bernard, du bureau du procureur général, a échoué dans sa tentative de faire annuler l'ordonnance. Le magistrat a plutôt retenu les arguments de Me Albert Prevost, qui agissait pour le compte de la municipalité de Deux-Montagnes.

Donc, le ministre Ryan devra entériner cette fusion avant l'audition de la requête en appel, qui ne sera pas débattue avant plusieurs mois. À défaut, le ministre risque d'être accusé d'outrage au tribunal.

Pendant ce temps, les trois conseillers qui ont voté contre ce projet, demeurent sur leur position. Ils soutiennent que les maires Pierre-Benoît Forget (Deux-Montagnes) et Jean-Pierre Menu (Sainte-Marthe) n'ont pas agi dans l'intérêt de la population de Sainte-Marthe. «Nous ne sommes pas contre une intégration, mais pas de cette façon; elle va coûter beaucoup trop aux citoyens de Sainte-Marthe», prétend comme ses deux collègues le conseiller Robert Pepin.

Doré juge «complètement outrancière» la manifestation des policiers de la CUM

PIERRE BELLEMARE

■ «Complètement outrancière, cette manifestation de la Fraternité des policiers de la CUM», s'est exclamé hier le maire de Montréal, Jean Doré, de passage dans une brasserie du centre-sud.

Il faisait ainsi allusion à la manifestation destinée à dénigrer le rapport du directeur du service de police, Alain Saint-Germain, qui relevait certaines bavures policières au cours de l'opération devant mener à la mort du jeune Noir Marcelus François.

«La réaction de la Fraternité m'est apparue nettement démesurée. Il ne faut tout de même pas tomber dans la paranoïa. Dans une grande ville comme Montréal, il est possible que des incidents de ce genre se produisent et il est sain de les analyser», ajoute le maire Doré.

«Comme simple citoyen, je considère que le rapport du directeur Saint-Germain est rassurant. Il l'a rédigé avec une grande lucidité et avec beaucoup de courage. Il ne faudrait pas que les policiers le perçoivent comme une accusation d'incompétence à leur égard», poursuit-il.

Il aurait plutôt espéré que l'ensemble des policiers du territoire

de la CUM acceptent le rapport Saint-Germain comme un document positif, visant à susciter une prise de conscience de leur part dans leur travail quotidien.

En somme, le maire Doré laisse entendre que ce rapport a sa raison d'être et méritait d'être préparé avec autant d'à-propos par le directeur du service de police de la CUM.

La Cour supérieure ordonne aux pompiers de cesser leurs moyens de pression

■ La Cour supérieure a ordonné hier aux pompiers de Montréal de cesser les moyens de pression entrepris depuis un mois.

Le juge Pierre Viau a en effet accordé à la Ville une injonction interlocutoire, qui oblige les pompiers à prendre le commandement sur les lieux d'un incendie, même sans la présence d'un chef, et leur intime de cesser d'employer indûment le code 10.07 (appel de tout le personnel nécessaire sur les lieux d'un incendie).

Selon la plainte formulée par la Ville, les pompiers utilisaient ces deux moyens de pression, depuis janvier, pour protester contre le manque de personnel et d'équipe-

ment au service de prévention des incendies de Montréal (SPIM).

Le président de l'Association des pompiers de Montréal, Gaston Fauvel, a encore une fois dénoncé le manque de pompiers montréalais, qui ne seront plus que 1500 à la fin de 1992, comparativement à 1850 en 1990. «C'est pas à coups d'injonctions qu'ils vont régler le problème. Ils devraient plutôt embaucher du personnel», a lancé M. Fauvel, qui a affirmé être ouvert aux discussions avec la direction du SPIM.

La Presse a tenté en vain de joindre les dirigeants du SPIM, pour obtenir leurs commentaires.

Commerçants et citoyens de Verdun laissent exploser leur colère contre le maire

ÉRIC TROTTIER

■ Un «couteau dans le dos», un «coup de cochon», voilà comment plus de 200 commerçants et citoyens de Verdun ont qualifié la plus récente hausse de la taxe d'affaires de la petite municipalité, hier soir, au cours d'une assemblée publique houleuse qui a permis à plus d'un de se défouler. «Je ne paierai pas, traînez-moi en cour, j'irai en prison!», a lancé Jean Brunet, propriétaire d'une plomberie qui affirme que ses taxes ont grimpé de 95 p. cent, depuis le 1er de l'an.

La plupart des reproches exprimés avec colère s'adressaient évidemment au maire, Raymond Savard. «Nous faisons face à des augmentations moyennes de 45 p. cent. Nous ne pouvons plus endurer ça, M. le maire. Nous allons tous fermer nos portes. Vous avez un an et demi pour changer votre fusil d'épaule, parce que j'ai l'impression qu'il y en a une maudite gang ici à soir qui ne seront plus là aux prochaines élections», a émis Aimé Pirette, un «simple citoyen» habitué du petit monde politique verdunois, puisque plusieurs ont scandé, à la suite de son discours: «Pirette comme maire, Pirette comme maire!»

Michel Danserault, vice-président du Forum des citoyens âgés, a enchaîné en brochant un tableau tout aussi noir: «On s'en va

vers une ville fantôme, M. le maire. Avez-vous au moins songé à émettre une taxe d'amusement pour ceux qui vont rester et qui vont assister à ce spectacle?»

À travers tous les quolibets et les sarcasmes lancés en direction du maire Savard et de ses conseillers municipaux, plusieurs citoyens ont exigé que les élus annulent leur augmentation salariale de cinq pour cent, ce à quoi un conseiller indépendant, Robert Filiatrault, a répliqué: «Si vous contestez mon salaire, je vous déclare la guerre...»

Dans une envolée oratoire digne de l'époque de Duplessis, le même Robert Filiatrault a défendu la hausse de taxe et a accusé les commerçants d'avoir été trop gourmands en exigeant il y a deux ans la réfection de la rue Wellington, au coût de sept millions. «Les marchands braillaient pour qu'on rénove la rue Wellington, et ce soir, ils braillent encore», a-t-il hurlé, au bord de l'apoplexie, pendant que les commerçants lui répondaient: «Démissionne, va-t'en donc dans ta garderie...» Les insultes volaient à ce point qu'à un moment, le maire Savard a dû intervenir.

Ce que veulent les commerçants, c'est une révision complète de la hausse de taxe. Qu'on l'étale sur plusieurs années et surtout, que la Ville coupe dans ses dépenses. La réponse du maire a été limpide: «Le budget a déjà été adopté, il n'est pas question de revenir là-dessus». À la fin de l'assemblée, deux conseillers municipaux ont tenté de montrer leur bonne foi en expliquant les difficultés financières de la Ville, mais c'est à ce moment précis que les citoyens ont commencé, un à un, à quitter la salle.



Robert Filiatrault



Corolla LSX olympique
Édition numérotée et limitée à 369 voitures

Fièvre olympique:
1535\$*
en valeur ajoutée
SANS FRAIS

Radiocassette AM-FM stéréo à 4 haut-parleurs • volant inclinable • glaces teintées • enjoliveurs complets • régulateur de vitesse • essuie-glace à intermittence réglable • pare-chocs de couleur assortie • tapis protecteurs • pare-boue avant et arrière • bande décorative olympique • certificat d'attestation. L'offre comprend aussi la Protection Extra Attentive sans frais, une garantie record de 6 ans, kilométrage illimité. Soyez parmi les rares privilégiés qui en profiteront!

PEA
PROTECTION EXTRA ATTENTIVE

*PDSF 1535 \$. Voyez tous les détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Tu m'épateras toujours Toyota.

CANDIAC Candiac Toyota 659-6511	CHAMBLY Chamblé Toyota 658-4334	CHATEAUGUAY Châteauguay Toyota 692-1200	COWANSVILLE Cowansville Toyota 263-8888	DRUMMONDVILLE Drummondville Toyota 477-1777	GRANBY Granby Toyota 378-8404	ÎLE PERROT Île Perrot Toyota 453-2510	JOLIETTE Joliette Toyota 759-3449	LACHINE Lachine Lexus Toyota 634-7171	LACHUTE Lachute Toyota 562-6662
LAVAL Chomedey Toyota 687-2634	LAVAL Vimont Toyota 666-2710	LONGUEUIL Longueuil Toyota 679-1890	MAGOG Magog Toyota 843-9883	MONT-LAURIER Claude Auto 623-3511	MONTRÉAL Alix Toyota 376-9191	MONTRÉAL Chassé Toyota 527-3411	MONTRÉAL Houle Toyota 351-5010	MONTRÉAL St-Laurent Lexus Toyota 747-9811	MONTRÉAL Toyota Centre-Villa 935-6554
MONTRÉAL Toyota Pie IX 329-0909	POINTE-AUX-TREMBLAIS Pointe-aux-Tremblais Toyota 640-1474	POINTE-CLAIRE Fairview Toyota 694-1510	REPERTIGNY Repentigny Toyota 581-3540	RICHMOND Richmond Toyota 826-5923	ST-EUSTACHE St-Eustache Toyota 473-1872	SAINT-HYACINTHE Angers Toyota 774-9191	SAINT-JEAN Dery Toyota 359-9000	ST-JÉRÔME Toyota St-Jérôme 438-1255	ST-LÉONARD St-Léonard Toyota 252-1373
STE-AGATHE Toyota A Ste-Agathe 326-1044	STE-THÉRÈSE Blainville Toyota 435-3685	SHAWINIGAN Mauricie Toyota 539-8393	SHERBROOKE Relais Toyota 563-6622	SOREL Automobile Pierre Lefebvre 742-4596	TERREBONNE Automobiles L.G. Lavoie 471-4117	TROIS-RIVIÈRES Trois-Rivières Toyota 374-5323	VALLEYFIELD G. Caillat Toyota 373-0850	VERDUN Woodland Toyota Verdun 761-3444	VICTORIAVILLE Toyota Victoriaville 758-8235

Votre concessionnaire



TOYOTA

Commanditaire officiel des équipes olympiques du Canada.



© Marque officielle © Association olympique canadienne 1997

Prenez l'hiver du bon côté

29^{50\$}
par personne, par nuit.
(Occupation double seulement)
Taxes en sus

Prenez la vie du bon côté à l'Alpine Inn.

Le paysage est magnifique! Les pistes de ski de fond aménagées, à quelques pas, mènent en pleine nature.

À l'intérieur, les pantoufles sont ravis du décor chaleureux. Et les mords du golf sont servis comme des rois: terrain de pratique et mini-golf intérieur uniques dans la région!

Même le prix des chambres, confortables et récemment rénovées, se prend avec le sourire.

Alpine Inn

La grande auberge... toute simple

Renseignements: (514) 229-3516 • Réservations: 1-800-363-2577
Aut. des Laurentides, sortie #69 Ste-Marguerite (Ste-Adèle)

PLUS DE 3 000 POINTS
OFFERTS, CETTE SEMAINE,
DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB,
entrez le code suivant:

05444391

Simon, composez, à Montréal, le 251-8688
ou, sans frais, le 1 800 563 8688.

CLUB Multi points

La Presse

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. © 1991 La Groupe Vidéotron lib. • Tous droits réservés

Feu vert d'Ottawa au réaménagement de la gare Windsor et au nouveau Forum

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Le gouvernement fédéral donne son feu vert au réaménagement de la gare Windsor et à son intégration dans un vaste complexe architectural où se trouvera le nouveau Forum de Montréal.

Le ministre Jean Charest a annoncé hier qu'il endossait les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui a approuvé, à quelques exceptions près, tous les plans de rénovation de la gare.

«Je suis satisfait du déroulement des audiences, de la façon dont la Commission a choisi de procéder. J'ai reçu le rapport offi-

ciellement hier et j'ai recommandé que le gouvernement l'accepte», a expliqué le ministre à la sortie de la Chambre des communes. M. Charest est ministre de l'Environnement mais aussi ministre responsable de la Commission sur les lieux et monuments historiques.

Les promoteurs du projet, Molson et le Canadien Pacifique, n'ont plus qu'à obtenir l'autorisation de la Ville de Montréal. Construit tout juste à côté de la gare Windsor, entre les rues Peel, Saint-Antoine, de la Gauchetière et de la Montagne, dans le sud-ouest du centre-ville de Montréal, le complexe inclurait le nouveau Forum de 21 000 sièges et deux tours de 50 étages.

La démolition de la «hutte de boue», un bâtiment ajouté à la

gare plusieurs années après sa construction, a donc été approuvée, ainsi que le démontage de petits abris de métal, installés sur les anciens quais.

«Ils ont tiré la conclusion que sur le plan patrimonial on pouvait permettre la destruction de la hutte de boue, dans la mesure où on allait rehausser l'ensemble du bâtiment et on allait aussi remettre en valeur une gare patrimoniale qui en avait bien besoin. Je suis satisfait de leur expertise», a commenté le ministre.

Durant les audiences publiques, qui ont eu lieu à Montréal entre le 25 et le 28 novembre, des

défenseurs du patrimoine, dont l'architecte Michael Fish, ont vivement critiqué le projet, arguant qu'il était tout à fait possible de rénover la gare sans détruire cette annexe.

La Commission précise toutefois que les abris qui seront démontés devront être remontés ailleurs et que les architectes devront faire tout leur possible pour construire le complexe, sans démolir la hutte. «C'est à contre-cœur» que les quatre commissaires endossent la possibilité de détruire le bâtiment, écrivent-ils dans le document.

La Commission exige en outre

une modification importante des plans architecturaux relatifs à la rénovation de la salle des pas perdus, un vaste espace couvert d'une verrière.

«Nous recommandons de ne pas percer des puits de lumière et des passages pour les escaliers un peu partout dans la salle. Ce qui est beau c'est justement l'unité, l'espace, la perspective», a expliqué l'un des commissaires, André Lalonde, professeur d'histoire à l'Université de Regina, lors d'un entretien hier. La Commission recommande donc qu'on aménage les ouvertures le plus proche possible des extrémités de la vaste

pièce.

M. Lalonde a aussi tenu à préciser que les plans qui ont été soumis à la Commission ne sont pas les plans définitifs du projet. C'est pourquoi on recommande au ministre de bien suivre le dossier afin qu'on ne fasse pas de modifications majeures aux plans qui ont été évalués et approuvés, a ajouté M. Lalonde.

La Commission des lieux et monuments historiques avait le mandat d'étudier uniquement les plans touchant la gare, elle n'avait donc rien à dire sur le reste du projet. La Ville, par ailleurs, devra évaluer l'ensemble du complexe architectural.

Les promoteurs ont dû soumettre leurs plans au ministre responsable de la Commission sur les lieux et monuments historiques, en vertu de la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales, adoptée en 1988. C'était la première fois que de telles audiences publiques étaient tenues.

Le ministre a annoncé sa décision à peine un jour après avoir reçu le rapport, mais les commissaires ont expliqué qu'il en connaissait le contenu depuis déjà plusieurs jours.

Molson et le Canadien Pacifique n'ont plus que Montréal à satisfaire!

FRANÇOIS FOREST

■ Ottawa ayant donné son approbation au projet d'aménagement de la gare Windsor et indirectement à la construction du nouveau Forum et des deux tours à bureaux de 50 étages, il appartient maintenant à Molson et au Canadien Pacifique de présenter un plan acceptable aux autorités de la Ville de Montréal avant que le projet ne le ve de terre.

La première manche remportée, les promoteurs ont dressé un calendrier serré. Ils entendent déposer, d'ici la fin mai, un plan de développement du projet à la Ville de Montréal. Ce plan sera ensuite soumis à l'automne à une étude publique du Comité conseil d'arrondissement Ville-Marie. Les opposants seront alors à même de mieux analyser l'impact qu'aura ce développement sur la densité de la circulation, le transport en commun et la qualité de l'ensoleillement.

Ronald Corey, président du Forum de Montréal et porte-parole de Molson, a clairement indiqué que la phase II du projet — la construction des deux tours (280 millions) — visait à rentabiliser le «risque» que les développeurs prennent avec l'aménagement de la gare (20 millions) et du nouvel amphithéâtre (150 millions). «S'il n'y a pas de tours, il n'y aura pas de projet», a-t-il réaffirmé hier.

Des discussions publiques

Le maire Jean Doré s'est réjoui de la décision du ministre Charest mais a prévenu que la construction serait soumise à un examen technique et ferait l'objet de discussions publiques. «Pas question, a-t-il dit, d'accélérer le projet tant que nous ne serons pas certains de l'impact qu'il aura dans cet arrondissement. Des études seront réalisées et nous aurons à prendre les choix qui s'imposent.»

Si les autorisations municipales sont accordées et si la population de Montréal donne son aval au projet, le début des travaux de préparation de l'emplacement a été fixé en novembre prochain et la construction en avril 1993. Le nouveau Forum devrait être inauguré en septembre 1995.

Cependant, la volonté des promoteurs d'ajouter deux tours à la construction du nouveau Forum va se heurter à tout ce que Montréal compte de spécialistes en écologie humaine et en architecture urbaine.

Mme Phyllis Lambert, du Centre canadien d'architecture, en a donné un aperçu hier. «Le ministre, a-t-elle affirmé, n'a pas pris ses responsabilités en donnant le

feu vert à un projet sans en connaître l'ensemble. Il n'y a même pas une esquisse sérieuse sur ce développement. Le ministère aurait du dire: 'Dès que le projet sera finalisé, nous l'étudierons.' Mais non, il donne la permission de démolir sans véritablement savoir ce que l'ensemble (gare-Forum) donnera. Et je ne parle pas de l'idée grotesque d'ériger deux tours de 50 étages, qui ferait de Montréal une ville du 5e monde, sans règle ni loi. Il faut que la Ville exige un plan final du projet avant de l'accepter.»

Mme Lambert s'était déjà élevée contre le projet du nouveau Forum et des deux tours lors des audiences publiques de la Commission des lieux et monuments historiques, en dénonçant le manque de réflexion des promoteurs. Elle déplorait l'équation, reprise hier par M. Corey, voulant que la rentabilité du projet passe par sa densification.

C'est, selon elle, faire fi de la circulation automobile et piétonnière, de la qualité de vie du quartier, des micro-climats que les vents et le manque de lumière causeront. C'est également ignorer les effets qu'un tel développement aurait sur les édifices et les espaces publics voisins.

La position d'Héritage Montréal repose essentiellement sur la même argumentation, que commente Gérard Beaudet. «Si les promoteurs croient qu'avec la permission du ministre Charest, ils ferment le volet patrimonial du dossier, ils commettent une erreur. La gare fait partie d'un site qui est protégé par un plan d'arrondissement. Et je ne parle pas du square Dorchester, non plus que la vue de la rue La Gauchetière sur Montréal. D'autre part, l'échéancier me semble bien court devant tout ce qu'ils auront à expliquer et à corriger. Leur optimisme me laisse croire qu'ils semblent considérer les audiences publiques comme une simple formalité. Quel sera leur plan d'urbanisme, le design urbain? Il n'existe présentement aucune esquisse sérieuse sur laquelle on peut réfléchir.»

André Lalonde, attaché à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, a précisé que le mandat de l'organisme n'était pas de juger de la qualité du projet, mais de la protection de la gare Windsor.

«La Commission protège la gare en recommandant au ministre de voir à ce que les travaux de retouche soient faits dans cette perspective, mais nous n'avons aucun pouvoir sur l'environnement de la gare.»



La «hutte de boue» pourra être démolie mais pas obligatoirement. Une façon de cautionner sa disparition...

PHOTO La Presse



PHOTO PC

Jean Charest: «Je suis satisfait du déroulement des audiences...»

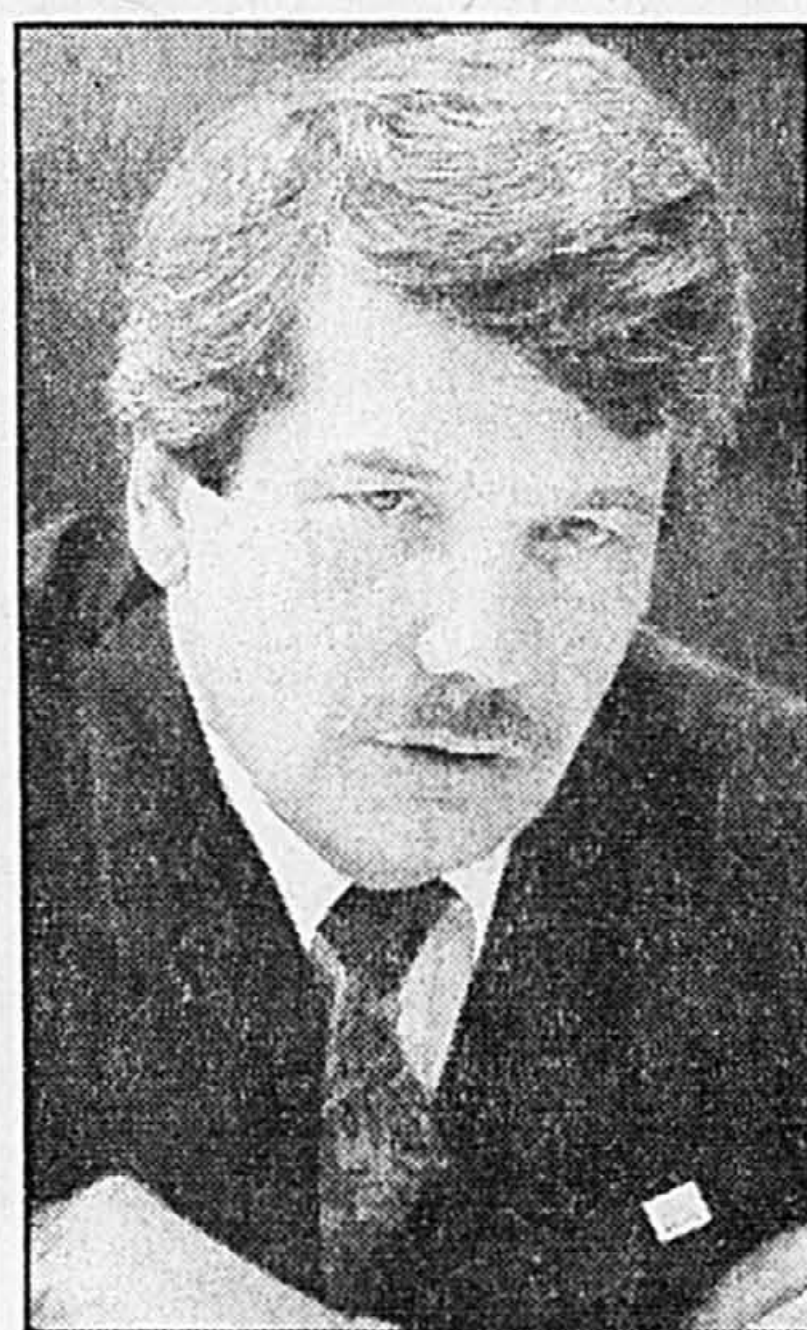


PHOTO JEAN GOUPI La Presse

Jean Doré: «Pas question de sauter les étapes. Nous aurons à prendre les choix qui s'imposent...»



PHOTO La Presse

Phyllis Lambert: «Le ministre n'a pas pris ses responsabilités en donnant son accord à un projet sans en connaître son ensemble...»



PHOTO La Presse

Ronald Corey: «S'il n'y a pas de tours, il n'y a pas de projet», a réaffirmé le président du Club de hockey Canadien.

Incendie à Verdun

■ Les pompiers de Verdun et ceux des villes avoisinantes combattaient toujours en début de nuit un incendie majeur qui a complètement ravagé un supermarché Richelieu, avenue de l'Eglise à Verdun.

Les pompiers verdunois venaient tout juste d'éteindre un feu qui a détruit un hangar de la rue Hickson, vers 21 h, lorsqu'ils ont été appelés vers 22 h au supermarché de l'avenue de l'Eglise. Quand ils sont arrivés sur les lieux, les flammes ravageaient la bâtisse au point que plusieurs logements attenants au marché ont dû être évacués.

HÂTEZ-VOUS!
PLUS QUE 35 APP.

185 000\$ ET +
PROJET HAUT DE GAMME
SERVICES SUPÉRIEURS

7%

OASIS
CONDOMINIUMS

1070/1080 rue St-Mathieu
(coin boul. René-Lévesque ouest)
989-2981

Heures de bureau
Lundi au vendredi : 11h à 20h
Samedi et dimanche : 11h à 17h

**AU COEUR
DU CENTRE-VILLE**

.COMPTANT MINIME

.PAS DE T.P.S.

.FINANCEMENT À

7%

OASIS
CONDOMINIUMS

1070/1080 rue St-Mathieu
(coin boul. René-Lévesque ouest)

989-2981

Heures de bureau
Lundi au vendredi : 11h à 20h
Samedi et dimanche : 11h à 17h

VENTE DE NETTOYAGE

la **3aie**
services à domicile

Nettoie
n'importe quoi
...ou presque !

**NETTOYAGE
DE TAPIS**
DEUX PIÈCES
MUR À MUR

★ ★ ★ ★

MEILLEURE VALEUR
5 pièces de tapis mur à mur,
12 marches et un vestibule.
Plus nous nettoyons,
plus vous économisez !

SPÉCIAL

Canapé toute dimension

**SERVICE DE
FEMME DE MÉNAGE**
Chaque semaine, au mois, une fois par année...
Appelez pour plus de renseignements.

RENDEZ-VOUS DISPONIBLES LE SOIR SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

**APPELEZ
339-5420**

Lundi au vendredi de 9 h à 17 h — Samedi de 9 h à 14 h

Des restrictions peuvent s'appliquer — Autres services aussi disponibles — Appelez pour plus d'informations — Offres valables jusqu'au 29 février 1992

**BON-RABAIS
MOBILIER**

Un rabais de 20\$ sera appliqué
à l'achat de 50\$ et plus
de traitement de protection
des fibres.

20 \$

la **3aie**
services à domicile

Nettoyage des conduits
principaux seulement.
Ajoutez 75\$ par bouche
de ventilation.

**SYSTEMES DE VENTILATION
ET DE CHAUFFAGE**
Nettoyage des conduits
principaux seulement.
Ajoutez 75\$ par bouche
de ventilation.

**NETTOYAGE
DE CARPETTES 80¢/pi²**
Toute dimension (8.61 m²)



Toyota. Encore une fois.



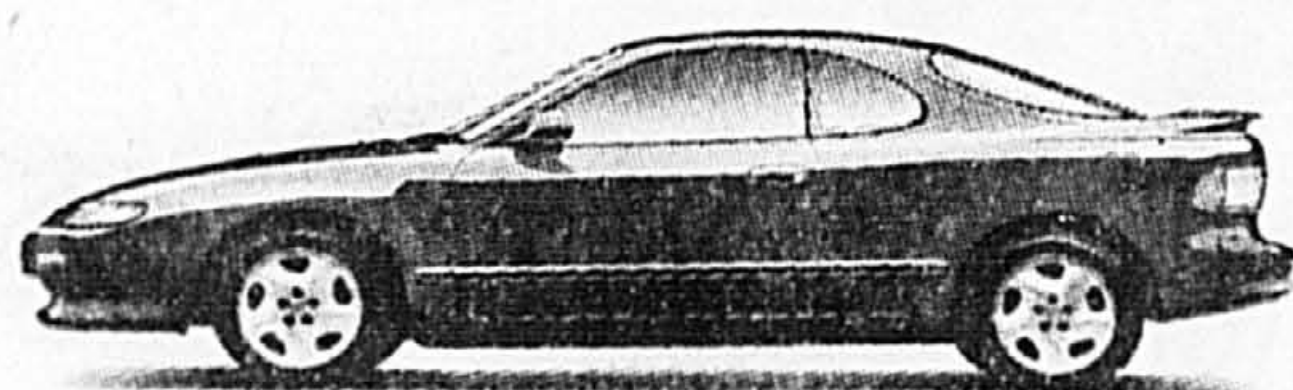
Toyota, pour la 7^e fois en 10 ans, vient de remporter le prix de qualité automobile le plus prestigieux du Canada.

Au cours des dix dernières années, la Distinction de fiabilité pour voiture usagée de la CAA est devenue le trophée le plus convoité en ce qui a trait à la satisfaction des propriétaires de voitures.

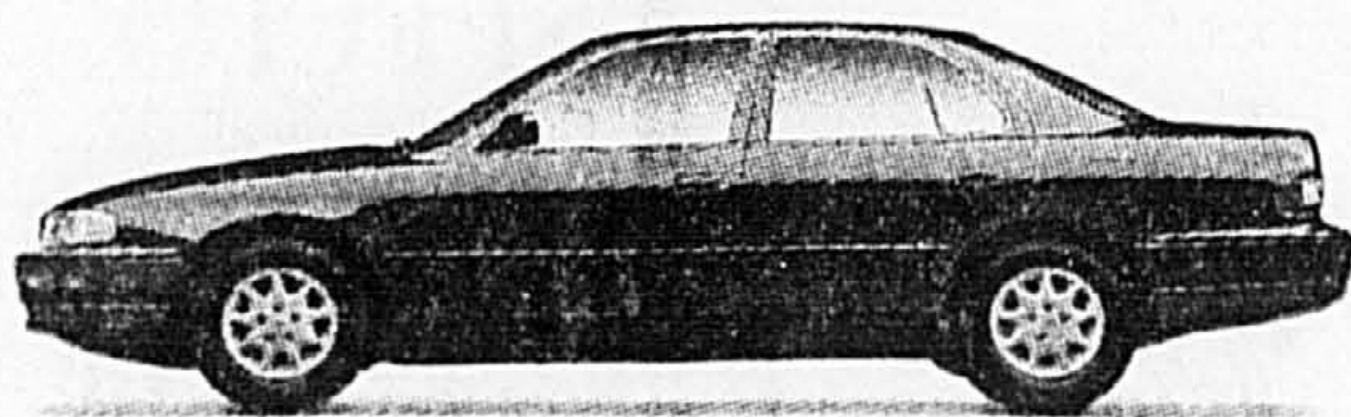
Cette pyramide de bronze rend hommage à la voiture qui, au point de vue de la durabilité, de la satisfaction des propriétaires et de l'économie d'utilisation, a surpassé toutes les autres voitures.

Pendant ces dix années, la CAA a décerné trois fois plus de prix à Toyota qu'à tout autre fabricant. Les résultats pour 1992 : la Camry se retrouve au premier rang... suivie de près par la Corolla.

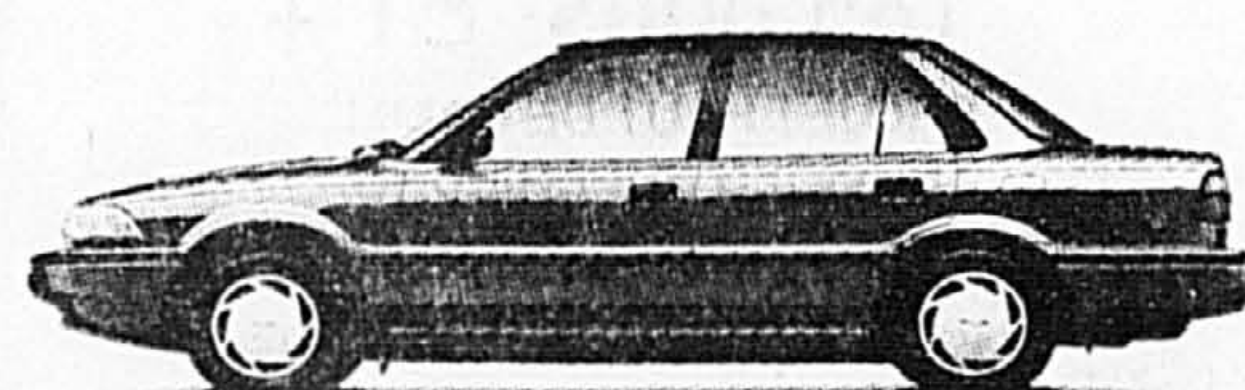
Notre promesse pour les dix prochaines années : faire encore mieux.



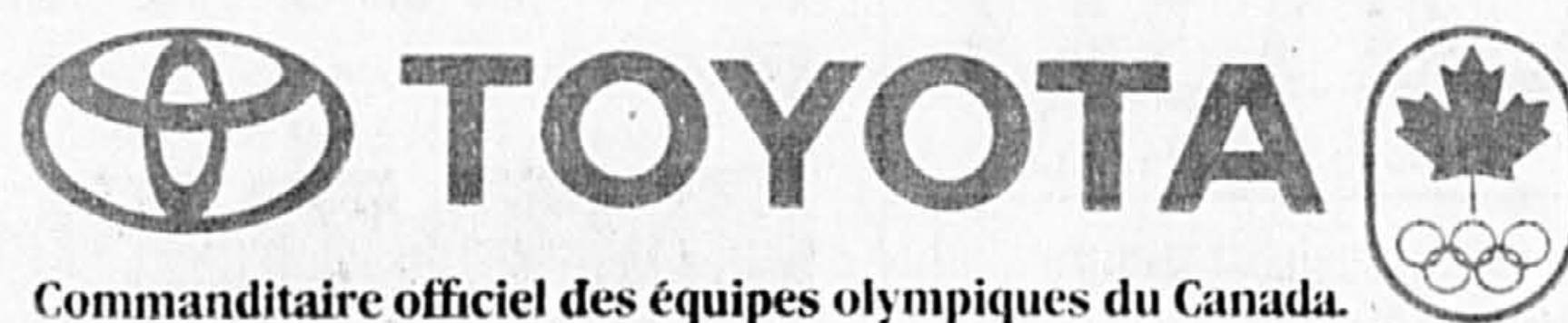
Toyota Celica 1992. Le modèle du début des années 80 a remporté les plus grands honneurs de la CAA en 1984.



Toyota Camry 1992. Plus imposante, plus puissante, plus silencieuse, plus spacieuse que la Camry qui a remporté le prix de la CAA en 1988.



Toyota Corolla 1992. Les modèles précédents ont gagné le prix de la CAA en 1983, 1985, 1987 et 1989.



Commanditaire officiel des équipes olympiques du Canada.



Demandes de statut de réfugié: le taux de refus en hausse à 27,8%

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le Canada traite un plus grand nombre de demandes de statut de réfugié, et il en rejette aussi davantage, montrent les statistiques du ministère de l'Immigration dévoilées hier.

Le processus d'évaluation se compose de deux étapes. Les demandeurs passent d'abord une audience initiale destinée à établir leur admissibilité, puis une deuxième audience qui donne lieu à des examens plus détaillés.

Des 29 608 décisions rendues à la première étape du processus, en 1991, 1 405 étaient négatives, soit un taux de refus de 4,7 pour cent. Et 447 autres demandes ont été retirées.

L'année précédente, on avait dénombré 966 refus sur 21 206 décisions, ce qui équivaut à un taux de refus de 4,5 pour cent. Cette fois, 263 demandes étaient abandonnées ou retirées.

En deuxième audience, en 1991, on a rendu près de 27 000 décisions, dont un peu plus de 7 500 étaient négatives, pour un taux de refus de 27,8 pour cent. C'est nettement supérieur au taux de rejet de 21 pour cent de 1990 pour la même étape - 2 913 refus sur un total de 13 623 décisions.

La Yougoslavie, l'ex-Union soviétique et le Pakistan ont fourni les plus grands nombres de réfugiés en 1991.

Né aux USA, John Lundgren se cherche un pays depuis 14 ans

Expulsé du Canada à quatre reprises, il continue encore de revendiquer le statut de réfugié

RICHARD HÉTU

■ Le cauchemar de John Lundgren commence le 10 mai 1978 quand il se présente à l'ambassade des États-Unis à Ottawa pour renoncer à sa citoyenneté américaine, invoquant l'incompatibilité de ses idées communistes et des politiques de l'Oncle Sam.

Pendant les années suivantes, M. Lundgren tente de refaire sa vie au Canada, travaillant au noir dans plusieurs coins du pays, dont les Maritimes, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest. Mais son statut d'immigrant illégal le hante. A quatre reprises, soit le 8 juin 1978, le 29 mai 1984, le 28 mars 1988 et le 30 janvier 1989, il est expulsé du pays par les autorités canadiennes.

Au cours de ses séjours aux États-Unis, M. Lundgren tente de recouvrer sa citoyenneté américaine en empruntant d'abord la voie politique, puis la voie juridique et enfin la voie de l'immigration. Après chacun des refus, il revient au Canada.

En 1990, déçu par les anglophones du Canada, il décide de revendiquer le statut de réfugié aux bureaux d'Immigration Canada, à Montréal, soutenant notamment que ses opinions politiques l'empêchent de retrouver sa citoyenneté américaine, qu'il avoue avoir abandonnée dans un moment de détresse psychologique.

«Je n'avais que 22 ans à l'époque», a déclaré l'apatride, hier, au cours d'une entrevue.

Une cinquième expulsion
Mais M. Lundgren essuie un autre refus. Le 30 juin 1991, il est expulsé une cinquième fois aux

États-Unis. Non pas à Plattsburgh, comme plusieurs revendeurs malheureux avant lui, mais en Californie, encadré par deux agents d'Immigration Canadienne.

«Ils m'ont laissé à Los Angeles sans papier, sans argent, à 18h, un vendredi soir», a déclaré M. Lundgren, né dans l'Illinois et élevé en Alaska. «Je ne connaissais absolument personne là-bas.»

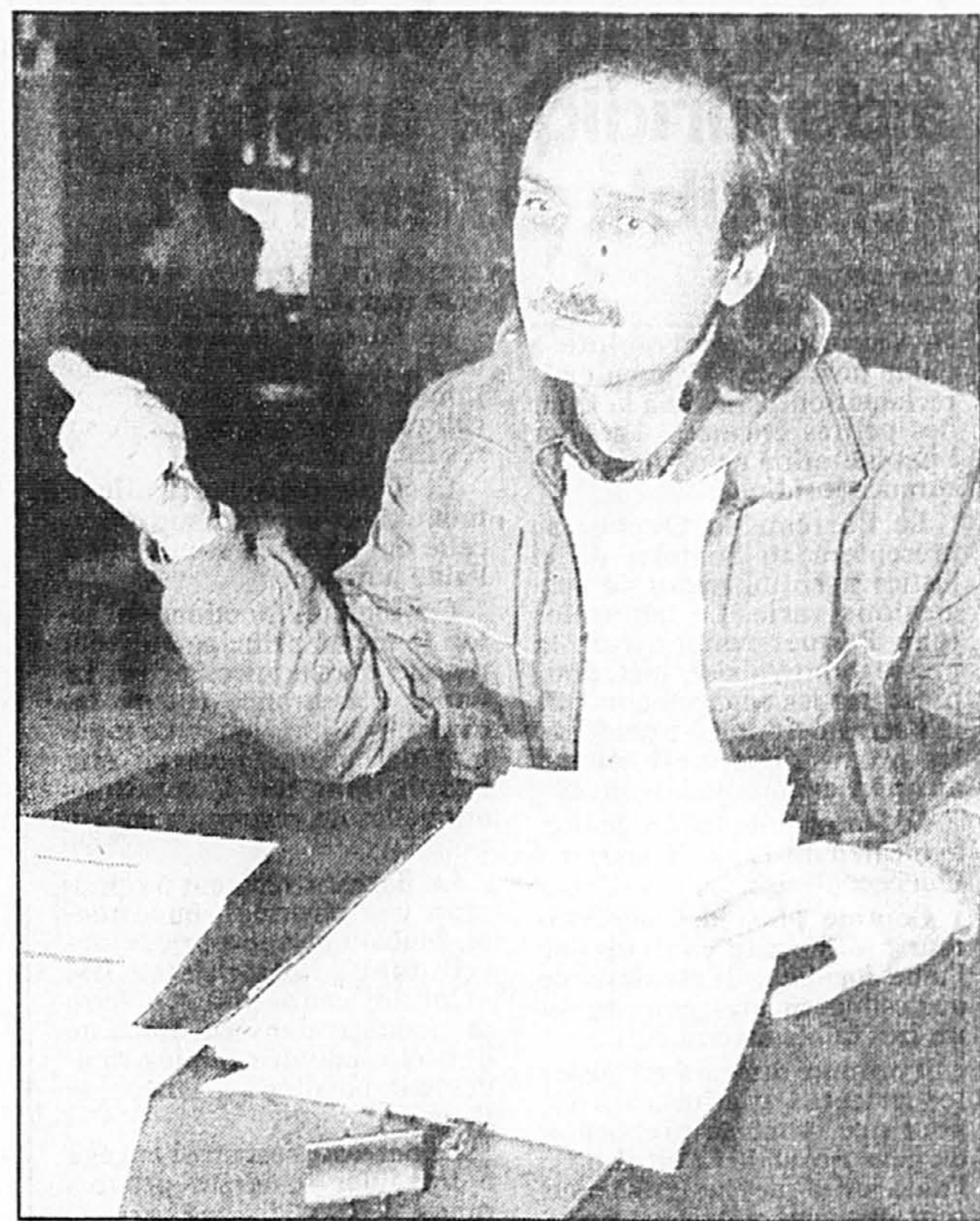
Au cours des semaines suivantes, M. Lundgren se dirige vers l'est dans l'espoir de revenir au Québec, faisant de l'auto-stop le long de l'autoroute 90, couchant dans les bois et finissant les bouteilles que les automobilistes ont l'habitude de lancer par la fenêtre en roulant.

«J'ai été arrêté à cinq reprises par la police», raconte M. Lundgren. «Les pires policiers ont été ceux du Minnesota. D'un county à l'autre, j'ai été forcé d'embarquer dans la voiture du shérif de la place jusqu'à ce que je quitte l'État.»

Selon un affidavit signé par un fonctionnaire d'Immigration Canada, John Lundgren est revenu au Québec le 14 août 1991 «en passant par les bois».

«Je suis arrivé au Québec par le Vermont», dit M. Lundgren, qui a séjourné quelques semaines sur la Côte-Nord avant de refaire surface à Montréal, où des accusations ont été portées contre lui pour être revenu au Canada sans avoir obtenu l'autorisation du ministre.

Admis sous condition
M. Lundgren doit subir son procès le 18 février en Cour du Québec.



John Lundgren

PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Michel Rivard

21 FÉVRIER LE DISQUE
1^{er} AU 4 AVRIL LE SPECTACLE

RÉSULTATS
Tirage du 92-02-11

lotto 6/49

JEU DES CARTES
POSITIONS
JEU 1: 5 7 9 V D

ROULETTE
POSITIONS
JEU 2: 11 2 5 5 14

GRANDE ROUE
POSITIONS
JEU 3: 55 82 74

Banco Tirage du 92-02-11

4 9 10 15 18
19 23 28 34 39
50 52 54 57 59
61 65 66 69 70

Prochain tirage 92-02-12

T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CAPTEZ TOUTE L'ACTION DES JEUX AVEC SONY

899\$ 28po moniteur stéréo KV27TS27

549\$ en PRIME, obtenez des coupons AV d'une valeur de: 200\$

SLV585 magnéto 4 têtes Hi-Fi, télécommande

ATELIERS ÉLECTRONIQUES BROSSEAU

3256, GRANDE-ALLÉE, ST-HUBERT 678-3430
8025, TASCHEREAU, BROSSARD 443-4488
31 ÉVANGÉLINE, GRANBY 378-0139

3995\$ RADIAL TOUTES SAISONS CEINTURE D'ACIER \$48

Dimension, flanc blanc	Bas prix courant	Dimension, flanc blanc	Bas prix courant
P165/80R13	43,95\$	P205/75R14	61,95\$
P175/80R13	48,95\$	P205/75R15	62,95\$
P185/80R13	51,95\$	P215/75R15	64,95\$
P185/75R14	52,95\$	P225/75R15	69,95\$
P195/75R14	53,95\$	P235/75R15	72,95\$

2^e PNEU À MOITIÉ PRIX
RADIAL TOUTES SAISONS HAUTE PERFORMANCE DE PREMIER CHOIX
EAGLE GT-4
Dimension, lettres blanches dessinées
Deuxième pneu à moitié prix
A partir de 13100\$ 6550\$
P175/70R13

PRIX DE SOLDE
RADIAL TOUTES SAISONS DE PREMIER CHOIX INVICTA GL
Dimension, flanc blanc
A partir de 5900\$
P155/80R13

ACHATS AVANTAGEUX
PNEU TOUTES SAISONS POUR VOITURES IMPORTÉES ET PETITES VOITURES
CORSA GT
Dimension, flanc noirs
A partir de 5700\$
P175/70R13

GOODYEAR SERVICE AUTOMOBILE GARANTI

MONTRÉAL EST	VILLE STE-CATHERINE	VERDUN	VILLE ST-LAURENT	ROSEMERE
9170, Sherbrooke est 352-2662	5280, route 132 635-1889	4000, av. Verdun 761-4568	1755, rue Grenet (face à Canadiar) 748-0103	261, boul. Labelle 435-5713
MONTRÉAL	AMUNTSIC	CHATEAUGUAY	LA PRAIRIE	CENTRES COMMERCIAUX GOODYEAR
5750, Côte de Liesse 731-6471	10220, boul. St-Laurent 381-2591	104, boul. d'Anjou 691-3180	430, Ste-Elisabeth 659-1994	VILLE ST-LAURENT 7405, rue Verite 334-9312
2615, rue Ontario est 527-8364	ST-LÉONARD 9255, boul. Lacordaire 325-3280	LONGUEUIL 85, boul. Ste-Foy 679-5260	POINTE-AUX-TREMBLES 1400, boul. St-Jean-Baptiste 645-2787	VILLE D'ANJOU 8301, boul. Métropolitain 354-7444
5135, av. Papineau 527-9854	LAVAL-CHOMEDEY 1250, boul. Labelle 688-3575	DOLLARD-DES-ORMEAUX 3614, Montee St-Jean 620-2341	ST-EUSTACHE 220, 25ème Avenue 472-7508/7871	
MONTRÉAL NORD 3950, Fleury est 328-2834	LAVAL-PONT-VIAU 366, boul. des Laurentides 667-0210	WEST ISLAND 4910, chemin des Sources 684-9532	BOUCHERVILLE 650 de Montbrun 655-8531	
MONTRÉAL CENTRE-VILLE 11, boul. de Maisonneuve est 649-8031	TERREBONNE 1810 Chemin Gascon 492-0487	PIERREFONDS 16013, boul. Pierrefonds 620-1073	ST-BRUNO 610, boul. Clairvue 461-0373	
MONTRÉAL (NDG) 2125, boul. Cavendish 481-7771	LAVAL 664-1844 VILLE LASALLE 1870, av. Dollard 363-0633			

Prix de solde en vigueur jusqu'au 22 février.
Téléphonez-nous pour les prix des dimensions non représentées.

PAS DE ZÉROUNAGE

AUCUN ACOMPTE • AUCUN INTÉRÊT • 4 VERSEMENTS MENSUELS MODIQUES

*Pour les pneus et les services automobiles de plus de 250,00\$. Versement calculé d'après un programme de financement offert à l'usage de la carte VISA, MasterCard, American Express ou en Route. En exclusivité chez les détaillants Goodyear participants. Rendez-vous chez votre détaillant Goodyear pour tous les détails.



Jouez du piano sans professeur

Chez vous—et pour le prix d'une seule leçon!

Vous aussi, faites comme les milliers de gens qui ont appris le piano ou le clavier électronique en quelques jours à l'étonnement de leurs amis et de leur parents! Grâce à la nouvelle méthode auditive, vous apprenez avec une cassette de 75 minutes sur laquelle tous les exercices et les morceaux sont enregistrés!

Dès la première semaine vous ou votre enfant pourrez jouer de la musique populaire ou classique, des airs de films, et les succès de l'heure! Aucune notion de base nécessaire pour commencer! Tout est expliqué de manière simplifiée par Manon Legros qui est professeure de musique diplômée de McGill et de Vincent d'Indy.

Vous pouvez commander par téléphone au (514) 489-3614 (appels à frais virés acceptés), acheter la méthode directement à nos bureaux, ou découper et poster le bon ci-dessous avec votre règlement à:

EDITIONS FRÉMONTEL INC.
1948, av. Charland, Montréal
Québec H1Z 1A2
(514) 489-3614

Appels à frais virements acceptés



Le manuel illustré de 192 pages et la cassette de 75 minutes.

7 bonnes raisons de vous procurer la méthode auditive.

- 1 Un cours de solfège simplifié: aucune notion de solfège nécessaire pour commencer!
- 2 Plus de 40 illustrations saisissantes de la position des mains à prendre et à éviter.
- 3 Plus de 100 pièces et airs connus, classiques et populaires.
- 4 Une section spéciale qui corrige tous vos défauts comme un professeur.
- 5 192 pages (grand format 8 1/2 X 11) d'exercices progressifs, de conseils qui vous aident à jouer les plus beaux airs.
- 6 Une reliure spirale pratique: votre livre reste ouvert sur votre piano, votre clavier ou votre orgue.
- 7 Un cadeau gratuit, la musique de la chanson Hélène de Roch Voisine et votre garantie absolue de l'éditeur: satisfait ou argent remis sans discussion!

"J'ai été emballée dès le début par cette méthode. Après seulement une heure d'étude, je pouvais identifier instantanément toutes mes notes. Présentement, j'en suis à mon 6^{ème} jour seulement, et je peux jouer des deux mains du Chopin!"
Claire B. Parent, coiffeuse, Rouyn-Noranda.

"Méthode très positive et très bien graduée. La présence de la cassette est une idée géniale!"
Mario Simard, professeur, Granby, Québec.

"La méthode m'a permis de jouer un air connu en seulement quelques minutes!"
Richard Serge Poulin, directeur de service, Montréal.

"J'ai fait venir 'Apprenez le piano par vous-même' par curiosité. Je n'en croyais pas mes yeux. Je suis emballée et je n'hésite pas à recommander cette méthode."
R.A. couturière, Dorion.



Votre cadeau gratuit:

Tous ceux qui commanderont dans les plus brefs délais recevront en cadeau gratuit, la partition de la fameuse chanson de Roch Voisine, Hélène. Un cadeau d'une valeur de 4,95\$.

Satisfaction ou argent remis

De plus, si vous n'êtes pas totalement satisfait, vous aurez 30 jours pour retourner la méthode et être remboursé automatiquement. Grâce à cette garantie absolue, vous ne courez donc aucun risque. Alors n'attendez plus. Commandez dès aujourd'hui la méthode «Apprenez le piano par vous-même» de Manon Legros, pour seulement 39,75\$ + 2,80\$ (TPS) soit un total de 42,75\$ + 25 pour frais de poste et manutention, soit un total de 44,75\$.

Des témoignages enthousiastes!

"J'ai 67 ans, à la retraite, et j'ai commencé à apprendre le piano. Je suis surpris des succès réalisés. Je sais maintenant que je peux très bien apprendre le piano, même à mon âge."
G.G. médecin à la retraite, Alma.

"Je pense que votre méthode auditive est merveilleuse pour mon petit fils de 8 ans!"
Marie-France Ostiguy, retraitée, Acton Vale.

BON POUR UN ESSAI LIBRE DE 30 JOURS

OUI, je voudrais moi aussi apprendre le piano sans professeur. Avant commande dans les plus brefs délais, j'ai droit à mon cadeau gratuit. Si je ne suis pas satisfait, j'aurai 30 jours pour retourner la méthode et être remboursé automatiquement. Je joins 44,75\$ (TPS et frais de port inclus), et je règle le tout de la manière suivante:

- ☐ Mandat
☐ Chèque
☐ COD (3\$ de plus payable au facteur)
☐ MasterCard
☐ Visa
☐ Amexco

Carte no _____

Date d'expiration _____

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Toutes les commandes expédiées le jour même.

Le Barreau prône une aide juridique aussi accessible qu'en 1972

LIA LÉVESQUE
Presse Canadienne

■ Accroître l'admissibilité à l'aide juridique. Augmenter la réclamation possible à la Cour des petites créances. Faciliter l'implantation de régimes d'assurance juridique.

Le Barreau du Québec se présentera au Sommet de la justice avec un menu de suggestions varié. Le bâtonnier Jean Paquet rencontrait la presse montréalaise, hier, pour présenter les engagements que le Barreau est prêt à prendre et les propositions qu'il soumet aux participants au Sommet.

Le Sommet de la justice doit avoir lieu du 17 au 21 février à Québec.

Comme plusieurs observateurs, le Barreau constate que l'aide juridique n'est devenue accessible qu'aux gens ayant un très faible revenu.

Il propose donc de rehausser les critères d'admissibilité pour que la même proportion de gens qu'en 1972 ait droit à l'aide juridique. Jadis, 32 pour cent des gens y avaient droit. Aujourd'hui, moins de 25 pour cent, indiquait Me Paquet.

Le Barreau estime que cette mesure coûterait quelque 30 millions \$.

Pour la financer, l'organisme propose d'instaurer des «frais initiateurs de procédures» d'environ 20 \$. Ces frais couvriraient une partie des coûts supplémentaires dus à une plus grande accessibilité.

Le Barreau propose aussi de hausser de 1000 \$ à 3000 \$ le montant maximal des réclamations admissibles au Tribunal des petites créances. Ce mon-

tant devrait être révisé sur une base régulière.

Le Barreau demande également de faciliter l'implantation de régimes d'assurance juridique en adoptant des mesures fiscales.

Ceci pourrait particulièrement aider la classe moyenne, celle qui n'est pas admissible à l'aide juridique.

Ces régimes fonctionnent selon le même principe que tout régime d'assurance privé. La police d'assurance couvre les divers frais juridiques. Le montant des primes pourrait être déduit dans les déclarations annuelles de revenus, suggère-t-on.

Le Barreau réclame de nouveau une réforme «importante, globale et appropriée» des tribunaux administratifs. «Une loi cadre visant à faire un ménage dans ce domaine doit être adoptée le plus rapidement possible», lance Me Paquet.

Le Barreau s'est aussi engagé à travailler dans ses propres rangs.

Il continuera de promouvoir le règlement non judiciaire des conflits et litiges: médiation, arbitrage et autres «méthodes douces».

Il veut également augmenter la représentation des femmes au sein des instances décisionnelles. Les femmes représentent 33 pour cent de la profession.

En tout, 782 propositions ont été acheminées au Sommet de la justice. Après regroupement et tamisage, il en reste quelque 300, indiquait Me Paquet.

La SQ aura son «mémorial» au Jardin botanique

GILLES GAUTHIER

■ Le Jardin botanique de Montréal aménagera dans sa chénaie, à la demande de la Sûreté du Québec, un endroit commémoratif en l'honneur des quatorze policiers de la SQ morts en service depuis 1870, dont le caporal Lemay tombé dans la pinède d'Oka.

La SQ a en outre demandé qu'aucun autre corps policier ne soit autorisé à honorer ses morts dans le Jardin botanique.

Le «mémorial» comprendra notamment «un arbre mature à feuilles arrondies» qui deviendra «le» chêne de la SQ, une «répli-

que géante du logotype de la SQ fait de fleurs naturelles aux couleurs correspondantes» et un périmètre constitué de quatorze chênes symbolisant les défunts.

Au pied du chêne principal, une plaque de bronze expliquera la symbolique du concept de l'arbre commémoratif.

Pourquoi le Jardin botanique a-t-il accepté qu'un «mémorial» soit aménagé au milieu de ses collections? Son directeur, Pierre Bourque, n'a pu être joint hier.

Un porte-parole de la SQ précise par ailleurs que le logotype de ce corps policier est entouré de feuilles de chêne, ce qui explique

le choix de cet arbre.

En 1986, treize chênes commémoratifs ont été plantés autour du quartier général de la SQ rue Parthenais à la demande du directeur de l'époque, Jacques Beaudoin. Mais, poussant dans la glaise, ils n'ont pas atteint la splendeur souhaitée et le manque d'éclairage ainsi que la proximité du trottoir empêchaient de les mettre en valeur.

On a discuté de la possibilité de les transplanter au Jardin botanique, mais la direction de ce dernier a préféré utiliser des sujets plus sains.

Le porte-parole de la SQ estime

que le corps policier a sa place sur les terrains de cette institution municipale qu'est le Jardin botanique parce que son quartier général est situé dans la métropole.

Elle a demandé «l'exclusivité policière de la Sûreté du Québec au Jardin botanique» parce qu'elle a été la première, explique-t-on, à avoir cette très belle idée.

Le coût de l'aménagement, qui sera assumé par la SQ, a été estimé à 9500 \$, excluant la plaque de bronze et sa fondation de béton. On prévoit que l'endroit commémoratif sera inauguré en mai prochain.

Progression de l'hépatite B dans la région d'Ottawa

Presse canadienne
OTTAWA

■ Après la méningite, une autre maladie mortelle menace la santé des enfants de la région métropolitaine d'Ottawa: l'hépatite B, dont le virus est comparable à celui du sida.

Au Bureau régional de santé, on estime qu'une vaccination massive des enfants sera bientôt nécessaire.

«C'est inévitable, a affirmé le docteur Ian Gimmel. Reste à sa-

voir quand la province financera ce programme.»

L'hépatite B est en progression constante dans la région métropolitaine d'Ottawa.

Alors qu'on en comptait peu il y a dix ans, on dénombre plus de 500 nouveaux porteurs du virus de l'hépatite B chaque année. Exactement 584 en 1989 et 504 en 1990. En 1986, on en avait compté 347.

Une vaccination massive des enfants, pour les protéger à vie de l'hépatite B serait toute aussi spectaculaire que celle récem-

ment organisée pour lutter contre la méningite.

Selon le docteur Gimmel, environ 9000 nouveaux-nés devraient être vaccinés chaque année. Et si on étend le vaccin à d'autres groupes d'âge, il estime que 170000 vaccins seront nécessaires.

La moitié des 500 cas repérés annuellement sont porteurs du virus depuis leur naissance. Situation fréquente chez les immigrants provenant de régions de la planète où l'hépatite B est endémique. Dans certaines parties d'Afrique et du Sud-Est asiatique,

jusqu'à 10 p. cent de la population est porteuse de ce virus.

Dans 50 p. cent des cas recensés annuellement dans la région, les victimes ont attrapé le virus lors de relations sexuelles.

Le virus de l'hépatite B, explique le docteur Gimmel, est transmissible par le sang et la salive. L'hépatite B provoque généralement la cirrhose ou le cancer du foie.

Dans un rapport au directeur du bureau régional, le docteur Gimmel souligne que l'hépatite B est un problème sérieux dans la région d'Ottawa-Carleton.

En train, c'est bien. Avec Amtrak, c'est bien mieux, et de loin. Car vous allez bien plus loin pour bien moins. Vous profitez de super tarifs vers plus de 500 destinations.

Vous voyez défiler l'Amérique. Vous vous étirez, bien à l'aise dans votre

fauteuil moelleux et spacieux. Vous mangez bien. Le personnel est amical et attentionné. Certains de nos trains ont

DÉPART DE MONTRÉAL

ALBANY	49\$
ATLANTA	179\$
ATLANTIC CITY	95\$
BALTIMORE	99\$
JACKSONVILLE	179\$
MIAMI	179\$
NOUVELLE-ORLÉANS	179\$
ORLANDO	179\$
PHILADELPHIE	79\$
TAMPA	179\$
WASHINGTON, D.C.	99\$
WHITE RIVER JCT.	29\$

TARIFS ALLER-RETOUR EN DOLLARS US

même des couchettes.

Appelez vite votre agent de voyages ou Amtrak au 1-800-4AM-TRAK.

2 TRAINS PAR JOUR POUR NEW YORK

Les Etats-Unis, il faut voir ça avec Amtrak. À tout prix. À tout petit prix.

New York en solde!
68\$
Aller-retour



ALL ABOARD AMTRAK

Nombre de places limité. Les tarifs et horaires peuvent changer sans préavis. Demi-tarif pour les 2 à 15 ans accompagnés d'un adulte. Deux enfants maximum par tarif adulte. Renseignez-vous sur les autres conditions.

**MIDLAND
WALWYN**

**VOUS PROPOSE
DES REER AU
RENDEMENT
EXCEPTIONNEL.**

NOS CONSEILS IMPARTIAUX. LE SUCCÈS
IMPRESSIONNANT DE MACKENZIE.

La gestion de vos placements REER suppose deux décisions fort importantes.

Qui vous conseillera? Qui s'occupera de la gestion de vos fonds? Des dizaines de milliers de Canadiens ont répondu: Midland Walwyn et la Corporation Financière Mackenzie.

Midland Walwyn compte la plus importante équipe de conseillers financiers au Canada au service de l'investisseur individuel... Ils évaluent de façon objective la gamme complète des formules de placement et font des recommandations prudentes.

Au cours des 24 dernières années, la Corporation Financière Mackenzie a obtenu les meilleurs rendements au Canada pour les fonds communs de placement sur une période de 20 ans. À notre avis, les portefeuilles composés des 11 fonds admissibles au REER, gérés par Mackenzie, sont conçus pour tirer pleinement parti de l'économie et des marchés financiers au cours des années à venir.

Pourquoi ne pas miser sur des revenus REER supérieurs? Pour en savoir plus, veuillez nous retourner le papillon ci-dessous, nous appeler au

1 800 561-5263

☐ Veuillez me faire parvenir de plus amples renseignements sur le Groupe de fonds Mackenzie et les autres placements admissibles au REER, offerts par Midland Walwyn.

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____
N° DE TÉLÉPHONE _____
(Bureau) (Résidence)

POSTER À _____
MIDLAND WALWYN

DES SOLUTIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES
Scotiabank, 51ème étage, 40, rue King O., Toronto (Ontario) M5H 4A1

Les offres sont faites par prospectus

158,37 \$*
par mois



Sentra DLX 1992

Vous avez bien vu.

Pour un temps limité, vous pouvez vous procurer une Sentra DLX 1992 pour seulement 158,37\$* par mois. Un prix jamais vu quand on considère que la Sentra est la seule voiture à s'être mérité le prix de la Pyramide de la CAA[†] pour sa fiabilité et la satisfaction de ses propriétaires durant deux années consécutives. Dotée d'un des plus puissants moteurs standard de sa catégorie, soit 110 chevaux à 6 000 tr/min, elle est aussi protégée par l'Engagement Satisfaction Nissan, le programme de services aux propriétaires le plus complet au Canada.

Passez vite chez votre très sympathique concessionnaire Nissan. Et vous aurez tout vu.

Les gens avisés lisent toujours le petit caractère et bouclent toujours leur ceinture de sécurité.

* Prix de location pour la Sentra DLX 1992, transmission manuelle. Bail de 48 mois avec une limite de kilométrage de 96 000 km pour la durée du bail, suite à l'approbation du crédit. Premier versement et paiement initial de 1 250 \$ ou échange équivalent exigés. Valeur résiduelle garantie par le fabricant. Taxes, transport, préparation et immatriculation en sus. Dépôt de sécurité exigé et remboursable à la fin du bail. En vigueur pour une période limitée.

† CAA est une marque déposée de l'Association canadienne des automobilistes.

Votre *très* sympathique
concessionnaire



Hôpital de Lachine: le sous-ministre de la Santé rencontre l'administration

Le ministère veut se faire rembourser près de 94 000\$ versés en bonis au directeur général de l'hôpital, Roland Saint-Arnaud

JEAN-PAUL SOULIE

■ C'est en fin d'après-midi, aujourd'hui, que M. Raynald Gagnon, sous-ministre au ministère de la Santé et des Services Sociaux, rencontre le conseil d'administration de l'Hôpital général de Lachine et son président, M. Sylvain Boyer. Le sous-ministre doit réaffirmer l'intention du ministère de se faire rembourser par le directeur général de l'hôpital, M. Roland Saint-Arnaud, un montant de près de 94 000\$ qui lui a été versé sous forme de bonis pendant les six dernières années.

Le 28 janvier 1992, *La Presse* publiait les grandes lignes d'un rapport des vérificateurs du ministère de la Santé et des Services Sociaux. Bonis «de performance» versés à Roland Saint-Arnaud

pour 93 826 \$, sur six ans, compte de dépenses de 1000 \$ par mois et dépenses de voyage en Italie et en Suisse totalisant 16 000 \$ pour 1990-1991, meubles antiques pour le bureau du directeur, au coût de 2 849,56 \$, le rapport des vérificateurs ministériels a eu une autre répercussion dont on ignore encore le coût: les contre-rapports effectués à la demande du conseil d'administration de l'hôpital par la firme de comptables agréés Samson Bélair Deloitte et Touche, une brique imposante.

Le directeur Saint-Arnaud n'a voulu faire aucun commentaire à *La Presse*. Il a fourni le rapport des comptes agréés, mais la semaine dernière, il a enregistré une émission pour la télévision communautaire de Lachine (Canal 9).

Au sujet de ses dépenses de voyage, M. Saint-Arnaud a expli-

qué à l'animateur bénévole, M. Robert Farineau, qu'il est membre de la Société Atlantique d'Economie, et que c'est à ce titre qu'il avait effectué ses deux voyages. «On ne peut pas apprendre en restant enfermé, les deux pieds sur son bureau, à lire *La Presse*, a dit M. Saint-Arnaud». Il a qualifié les informations sur ses dépenses de «tendancieuses» et de «fritolées», et a rappelé que les restaurants coûtent très cher, et que «ces sorties avaient été faites avec des gens du ministère».

En ce qui concerne les bonis de performance, M. Saint-Arnaud a affirmé qu'ils étaient parfaitement conformes à la loi 97 du 18 décembre 1987, qui fixait les échelles salariales des directeurs d'hôpitaux. Si l'article 9 de la loi interdit aux directeurs de toucher des avantages directs ou indirects de la part d'une fondation, l'arti-

cle 16 de la même loi stipule que, nonobstant l'article 9, tout directeur qui a un contrat de travail qui contient une clause qui déroge à l'article 9 conserve son avantage jusqu'à la fin de son contrat ou au plus tard le 12 novembre 1991. M. Saint-Arnaud affirme que son contrat allait d'octobre 1987 à octobre 1991. «Tous les bonis, sauf un, ont été payés d'après cette clause», a dit M. Saint-Arnaud. Et a ajouté le directeur général, «le conseil d'administration a toujours voté ces bonis à l'unanimité».

Selon les vérificateurs du ministère, le contrat initial de M. Saint-Arnaud, daté du 26 juin 1981, et son renouvellement du 30 mai 1985, ne comportait pas de clause de boni de performan-

ce. Le contrat daté du 1er novembre 1987 introduit la clause de bonis de 15 000 \$ par an, mais la résolution l'autorisant n'a été adoptée que le 24 mars 1988. Le ministère réclame le remboursement intégral des sommes versées à M. Saint-Arnaud.

D'autre part, M. Saint-Arnaud a expliqué dans son entrevue avec le Canal 9 que les 93 826 \$ que le ministère lui réclame ne proviennent pas du budget de la province, ni du budget d'opération de l'Hôpital général de Lachine, mais du Fonds de dotation de l'hôpital. Cet argent vient de legs effectués par des particuliers, et ne concerne en rien le ministère. «Les comptes d'opération, ceux des immobilisations et le fonds de dotation ne sont pas des vases

communicants, a dit M. Saint-Arnaud». Le conseil d'administration de l'hôpital ne pourrait donc pas retourner au ministère des fonds qui n'ont jamais appartenu à ce dernier. De son côté, le ministère est bien décidé à faire appliquer la loi 97. Le directeur général Saint-Arnaud a refusé de se prononcer «au nom du conseil d'administration». «Quelque soit la décision, il faudra vivre avec, a-t-il dit. On décidera en temps et lieu».

Boire 4 tasses de café par jour a peu d'effet sur le cholestérol

UPI
NEW YORK

■ Le fait de boire quatre tasses de café par jour modifie légèrement le niveau de cholestérol du sang, mais n'accroît pas les risques de maladies coronariennes.

Sur la foi d'une série de tests effectués sur 100 hommes en bonne santé, une équipe de chercheurs de l'Institut médical Johns Hopkins de Baltimore, dirigée par le docteur Roy Freed, a conclu qu'une absorption quotidienne de 24 onces de café, c'est-à-dire quatre tasses environ, accroissait le niveau de cholestérol sanguin (LDL comme HDL). Par contre, la consommation de quatre tasses de café décaféiné, de deux tasses de café avec caféine ou l'abstention totale ne semblent avoir aucun effet sur le cholestérol.

L'augmentation du cholestérol constatée dans le premier cas n'augmente pas les risques de contracter des maladies coronariennes, précise le docteur Freed, parce que l'effet de l'intensification du mauvais cholestérol, ou LDL, est éliminé par l'accroissement du bon cholestérol, ou HDL.

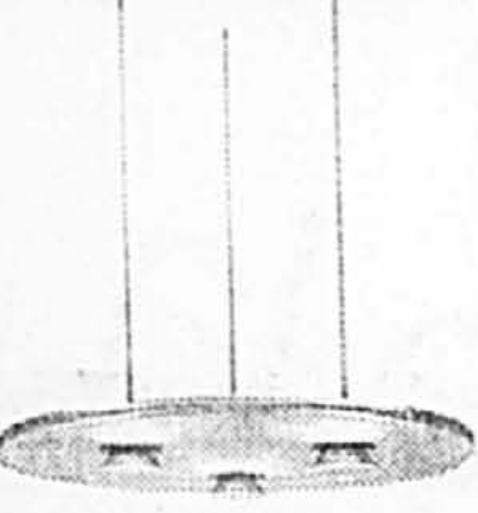
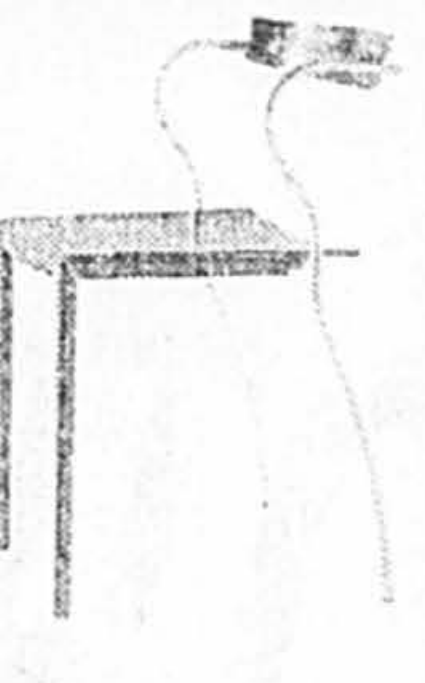
Le HDL, ou lipoprotéines de haute densité, est appelé «bon cholestérol» parce qu'on croit qu'il aide à préserver le dégagement des artères.

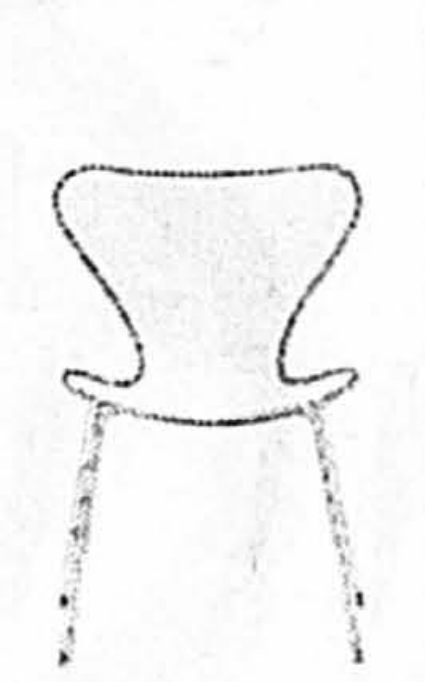
Les personnes qui ont une maladie mentale, les accepter, c'est fondamental.

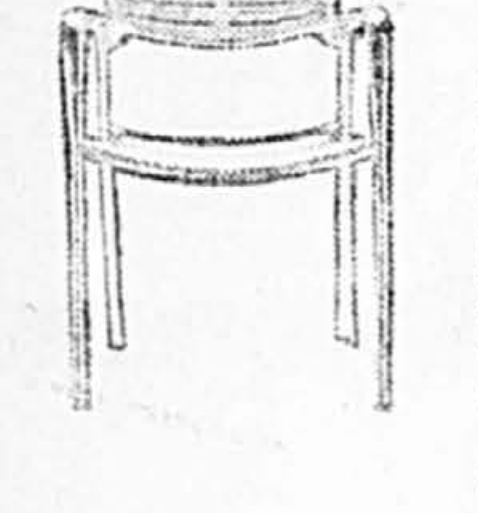
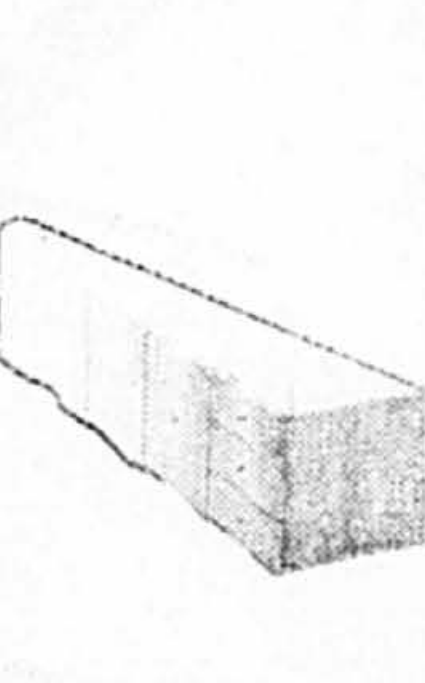
Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé
et des Services sociaux

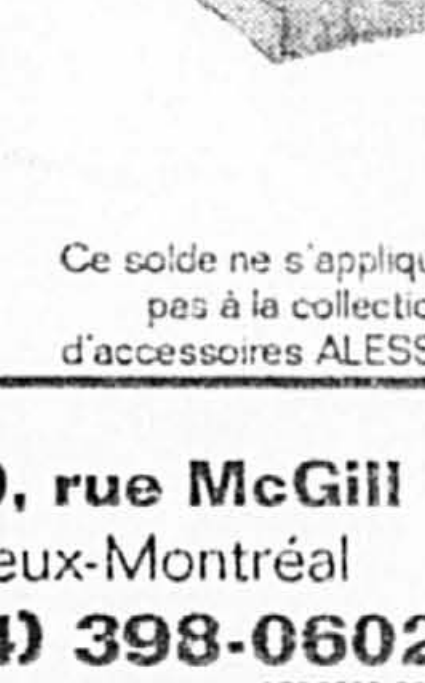


LE GRAND S O L D E CLASSIQUE TRIESTE JUSQU'À 50%

Ce solde ne s'applique pas à la collection d'accessoires ALESSI.

DU JEUDI 6 AU SAMEDI 15 FÉVRIER INCLUSIVEMENT
HEURES EXCEPTIONNELLES
Jeudi, de 9 h à 20 h
Vendredi, de 9 h à 18 h
Samedi, de 10 h à 17 h
Lundi, mardi, mercredi, de 9 h à 18 h



**460, rue McGill
Vieux-Montréal
(514) 398-0602**

LES 12, 13 ET 14 FÉVRIER,

UNE FOURRURE EN CADEAU POUR LA SAINT-VALENTIN

* Pour souligner la Saint-Valentin, pourquoi ne pas offrir à votre bien-aimé(e) un manteau de vison mâle noir naturel en peaux allongées, fait à ses mesures au prix spécial de 2 450 \$* pour elle et de 2 850 \$** pour lui? Cette proposition est d'un excellent rapport qualité-prix. En effet, vous obtenez un manteau de vison canadien, de couleur naturelle et de confection canadienne. Nous vous invitons donc à venir nous voir pour choisir votre ballot de peaux.

Charles Desjardins
Président

* Style 2-100, longueur 48 po, tailles 6 à 18.
** Style 188, longueur 50 po, tailles 36 à 46.



FOURRURES

825, boul. René-Lévesque Est, Montréal - Tél.: 288-4151

Stationnement gratuit à l'arrière du magasin.
Services de réparation, nettoyage et garde-fourrure sur les lieux.



telegram
télégramme

M. ROGER GRIEPEY
3575 BOUL. ST-LAURENT
MONTREAL PQ
H2X 2T7

«Bonne St-Valentin, mon chou.»

Ou mon loup. Ou mon minou. Ou mon pitou.

Peu importe quel petit nom vous donnez à l'amour de votre vie, offrez-lui le plus précieux des cadeaux pour la St-Valentin: vos mots.

Et pourquoi pas un télégramme. Votre message peut être envoyé dans la plupart des grandes villes canadiennes et livré dans une carte spécialement conçue pour la St-Valentin.

Écoutez votre cœur. Dicter votre télégramme en composant à Montréal le 861-7311 ou, sans frais, le 1 800 361-7657. Pour un cadeau qui dit tout.

télégramme
UN SERVICE OFFERT PAR **unitel**

Benoît Bouchard refuse encore d'interdire la vente de prothèses mammaires en silicone

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le ministre de la Santé et du Bien-être social Benoît Bouchard refuse pour l'instant d'interdire la vente et la distribution des implants mammaires au gel de silicone au Canada.

M. Bouchard a fait cette mise au point hier à la suite de la publication de volumineux rapports du fabricant américain d'implants Dow Corning. Cette société a révélé que les implants mammaires au gel de silicone pouvaient entraîner des problèmes médicaux même si elle avait assuré les médecins du contraire. La compagnie admettait qu'elle était

au courant de résultats suspects depuis une vingtaine d'années. Elle ajoutait qu'il n'était pas possible de conclure sans l'ombre d'un doute que ces implants étaient liés au cancer.

Outrés du laxisme du gouvernement fédéral, le chef libéral adjoint Sheila Copps a remis en question la compétence de M. Bouchard hier aux Communes. En cas de doute, a-t-elle avancé, le ministre devrait interdire ces implants au lieu de protéger les fabricants.

La députée néo-démocrate Dawn Black a souligné en Chambre que le ministre avait maintenant toutes les preuves en main pour interdire la vente de ces prothèses au gel de silicone.

Le ministre Bouchard a répondu qu'il n'avait pas encore eu la preuve que ces prothèses étaient néfastes pour la santé.

«Il n'existe aucun avis médical comme quoi les implants mammaires qui ont été utilisés ont été dommageables pour la santé des femmes», a déclaré le ministre à sa sortie des Communes.

M. Bouchard a déclaré qu'il n'hésiterait pas à poursuivre le fabricant Dow Corning en justice si le ministre avait été induit en erreur.

«Si j'ai le moindre doute, s'il y a des raisons de croire que les renseignements qui nous ont été fournis étaient erronés, nous agirons immédiatement. Si je dois saisir les tribunaux de cette affaire, je le ferai.»

M. Bouchard a ajouté qu'il préférerait pour l'instant s'en tenir à l'avis du corps médical.

En novembre, il a annoncé un moratoire de 45 jours sur la vente et la distribution de prothèses mammaires au gel de silicone.

L'Association des spécialistes en chirurgie plastique et esthétique du Québec a aussitôt annoncé qu'elle recommandait à ses membres d'en faire autant. Ce geste est toutefois volontaire.

Mme Copps et le chef néo-démocrate Audrey McLaughlin, ont conclu à l'unisson que le gouvernement fédéral aurait interdit l'usage de ces prothèses depuis longtemps si une femme occupait le poste de ministre de la Santé.

Une écolière de six ans heurtée mortellement

Presse Canadienne
WEEDON-CENTRE

■ Une fille de six ans, Karine Bolduc, a été happée mortellement par une automobile, hier, quand elle s'est élancée vers l'autobus d'écoliers qui l'attendait, route 112, à Canton Weedon, en Estrie.

La tragédie est survenue en face de la maison nouvellement construite de ses parents, Daniel et Ginette, qui exploitent une ferme bovine.

Karine et son frère Jimmy, âgé de 12 ans, attendaient l'autobus d'écoliers qui venait tout juste de s'immobiliser de l'autre côté de la route 112.

Le chauffeur, Laval Denis, qui en est à sa sixième année comme conducteur d'autobus d'écoliers, a allumé les clignotants jaunes. «J'ai vu qu'il était impossible pour l'automobiliste d'arrêter», a-t-il expliqué.

De façon soudaine et imprévisible, aussi bien pour son frère Jimmy que pour l'automobiliste, un homme de 41 ans, de Victoriaville, Karine s'est précipitée vers l'autobus.

Gravement blessée à la tête, Karine est décédée dans les minutes qui ont suivi l'accident. Le décès a été constaté au Centre hospitalier de l'université de Sherbrooke (CHUS).

vente de la saint-valentin

du 12 au 15 février

CIENNA PLUS
50% de réduction
sur marchandise
automne / hiver
50%

PEOPLES
Grande vente jusqu'à 50% de réduction
sur articles choisis - profitez du paiement
différé jusqu'en juin 1992 - demandez
les détails dans notre magasin
de la Place Vertu
50%

MOMENTS INTIMES
Spécial vente St-Valentin
Ensemble deux-pièces 50%
et autres spéciaux
50%

L'EQUIPEUR
Jeans Levi's délavés à la pierre,
modèle 531 griffe rouge (pour
hommes et femmes) à 39,99\$!!!
(Prix régulier 49,99\$)
39,99\$

JÉRÔME
Modèles sélectionnés de porte-
monnaie pour hommes et dames,
en cuir, réduit de 25 à 60%
25 - 60%

VAL MODE
50 à 70% de réduction
sur toute la marchandise
50 - 70%

LAURA
Jusqu'à 75% de réduction
sur la marchandise
automne / hiver
75%

BEDO
VENTE LIQUIDATION
blouses 10\$ - 15\$
pantalons 10\$ - 15\$
t-shirts 7\$ - 10\$

BIKINI VILLAGE
Vous offre jusqu'à 70%
de rabais sur la marchandise
sélectionnée.
70%

CLEMENT
Coupe-vent imprimé / nouveauté Tailles : P, M, G, TG.
Special 9,99\$ Régulier 39,99\$
Bermuda imprimé assorti, Tailles : P, M, G, TG.
Special 9,99\$ Régulier 19,99\$ Quantité limitée
9,99\$

REITMANS
20% de rabais sur une
sélection de manteaux
à prix déjà réduit.
20%

THYME EN COMPAGNIE
Vêtements maternité: Rabais
additionnel de 70% sur une
sélection de marchandise en solde.
70%

MIA
Jusqu'à 70% de rabais
sur marchandise
sélectionnée.
70%

BIJOUTERIE L'ÉRUDIT
10 à 70% sur toute la marchandise
et présentation spéciale de la
collection complète des bijoux en
marquise Larus le 14 février.
10 - 70%

LE MARCHAND DE PAPIER
Vente : Classeur lettre (15 x 18 x 28).
Rég: 69,99\$ à 44,97\$
Rég: 69,99\$ à 44,97\$
Classeur (18 x 18 x 18).
Rég: 69,99\$ à 74,97\$
Rég: 69,99\$ à 74,97\$
Photocopie: (8 1/2 x 11) (500 Pg)
Rég: 6,99\$ à 4,97\$

PRO IMAGE
20 à 70% de rabais sur
marchandise sélectionnée
20 - 70%

LAURA PETITES
Jusqu'à 75% de réduction
sur la marchandise
automne / hiver
75%

ARDENE
En spécial pour votre Valentin porte-cis,
pince à cravate, pince à argent, boutons
de manchettes, ensemble stylo 20% de
réduction chez Ardene
20%

BASKIN ROBBINS
Offrez un Valentin à la crème glacée
Baskin Robbins à votre petit cœur
sucré. Rabais sur gâteau 15%.
Valable du 12 au 15 février 1992
15%

BIRKS
Laissez-vous séduire par
notre choix incomparable
d'idées-cadeaux et profitez
de nos nombreux rabais

CHAUSSURES PANDA
Souliers en cuir à 19,99\$
19,99\$

**BOUTIQUE D'ANIMAUX
SUPERY**
Bébés perruches 9,99\$
9,99\$

CIBC
Offrez-lui un cadeau sans souci pour la Saint-Valentin, offrez-lui un REER CIBC et faites
grimper vos contributions au maximum!
Jusqu'au 29 février, vous pouvez obtenir un boni
allant jusqu'à 1/2% sur les taux de prêt
tous avantages de nos REER.
1/2%

SYFANIE/BRELI
Pour faire de la place à notre nouvelle
collection printemps, nous liquidons
notre inventaire d'hiver.
Rabais de 50 à 70%
50 - 70%

CUISINE À TOUT
En vente KitchenAid
Rég: 399,99\$ à 369\$
Également autres articles de cuisine.
Spéciaux jusqu'à 50%
369\$

NATURALIZER
Économisez jusqu'à 70%
sur la collection
automne / hiver 1991
70%

MÉLANIE LYNE
Jusqu'à 75% de réduction
sur la marchandise
automne / hiver
75%

AVENTURE BOUTIQUE
Profitez de rabais allant jusqu'à
50% sur articles présélectionnés
956-8989
50%

FRAGRANCE
25% sur les accessoires,
sacs à cosmétiques, peignoirs.
40% sur les cosmétiques fragrance.
40%

BIJOUTERIE VICTOR
Vous offre des escomptes de 50% sur tous
les bijoux en or, diamants et alliances.
60% sur les bijoux en argent.
50% sur une vaste sélection de montres
dépositaire de montres Raymond Weil.
50 - 60%

ADDITION-ELLE
Liquidation de fin de saison.
Jusqu'à 70% de rabais.
70%

LA CLINIQUE DU BAS
Jusqu'à 50% sur marchandise
sélectionnée.
50%

la
PLACE

200 MAGASINS ET SERVICES
ANGLE CÔTE VERTU • CAVENDISH

Benetton remet ça!

Reuter
PONZANO VENETO, Italie

Benetton, la firme italienne de vêtements, lance ces jours-ci une campagne de publicité sans doute encore plus controversée que les précédentes.

Les nouvelles affiches présentent un patient atteint du sida, au stade ultime de la maladie, les bras en croix, entouré de ses proches.

Luciano Benetton, vice-président de la firme qui porte son nom, reconnaît que le but de ces campagnes osées est avant tout publicitaire. «Le but c'est de se faire remarquer.»

Mais il souligne que l'entreprise joue un rôle de service public en attirant l'attention sur les grands problèmes de l'heure.

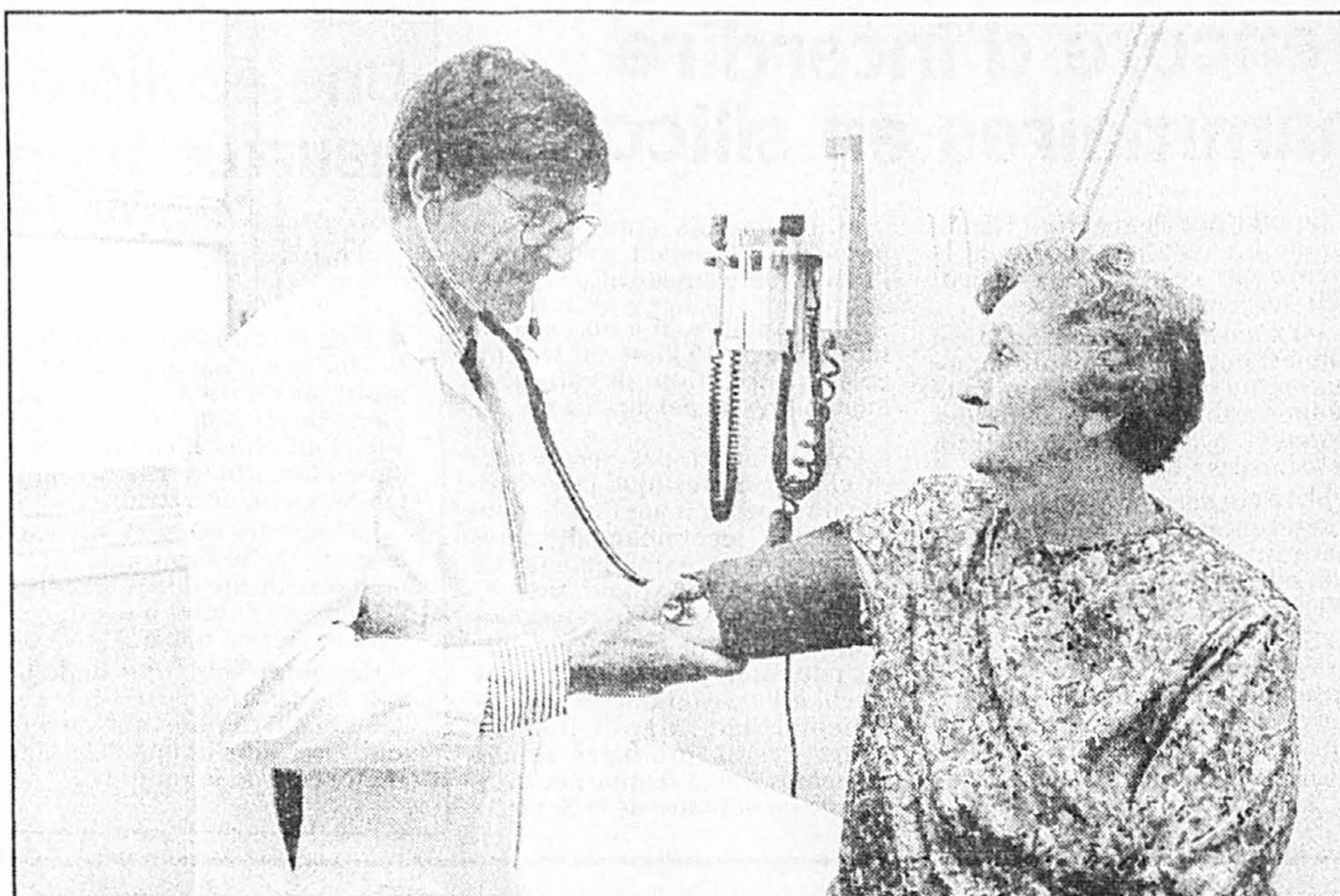
«Bien sûr cela suscite de nombreuses divergences d'opinion, mais c'est utile dans la mesure où cela incite les gens à s'interroger sur ces problèmes», déclare-t-il dans une interview recueillie dans la demeure du XVI^e siècle qui abrite le siège de Benetton.

Cette double motivation a conduit à une campagne dont les affiches sont plus provocatrices les unes que les autres.

Il y a celle, en pleine guerre du Golfe, d'un cimetière aux innombrables croix blanches et une solitaire étoile de David. Celle encore d'un nouveau-né ensanglanté encore relié à sa mère par le cordon ombilical. Celle de condoms multicolores. Celle d'un prêtre embrassant une religieuse.

L'affiche du bébé a été interdite l'an dernier en Grande-Bretagne où plusieurs magazines ont déjà annoncé qu'ils ne publieraient pas la nouvelle campagne de Benetton. Certaines agences de publicité et groupe de presse l'ont qualifiée de «révoltante». La nouvelle campagne publicitaire sera présentée demain à New York où elle suscite déjà de vives objections.

L'équipe de Benetton aura à ses côtés les membres de la famille de l'Américain David Kirby, dont la mort il y a trois ans fournit l'illustration visuelle de la campagne.



Nouvelle clinique ambulatoire

En compagnie de plusieurs collègues, le docteur Tim Meagher, directeur de la formation supérieure à l'Hôpital général de Montréal, a inauguré hier la nouvelle clinique ambulatoire, agrandie et rénovée, qui vise à réduire la durée de séjour au centre hospitalier de l'avenue Cedar. L'une de ses premières patientes, Mme Muriel Garnet, semble apprécier les soins du docteur Meagher.

PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Entente de principe avec les médecins résidents

ANDRÉ NOËL

Après avoir exercé des pressions pendant un mois, les médecins résidents ont obtenu la garantie qu'ils ne feront pas plus de sept nuits de garde par 28 jours, soit une moyenne d'une garde aux quatre jours.

Une entente de principe a été signée dans la nuit de mardi entre le ministère de la Santé et la Fédération des médecins du Québec. Une bonne partie des 2000 résidents l'ont ratifiée hier et ont décidé de mettre fin à leurs moyens de pression.

Les jeunes médecins avaient entrepris un débrayage le 13 janvier, ainsi qu'une campagne de publicité dans les journaux et à la radio. Ils exigeaient surtout la réduction de leur semaine de travail.

Le gouvernement voulait pouvoir imposer une garde aux deux jours en cas de besoin, a dit une porte-parole de la Fédération, Chantal de Repentigny. Déjà, plusieurs médecins résidents travaillaient 85 heures, et même 100 heures par semaine, a-t-elle dit.

La convention collective, échue depuis 1989, prévoyait déjà une nuit de garde aux quatre jours, mais les hôpitaux violaient allégrement cette disposition, faute d'un mécanisme de contrôle, a-t-elle ajouté.

En vertu de la nouvelle entente, les hôpitaux enverront la liste des nuits de garde à la Fédération. Celle-ci pourra déposer des griefs lorsqu'un établissement imposera plus de sept gardes aux 28 jours, a dit Marie-Claire Ouellet, attachée de presse du ministre de la Santé.

«Les médecins résidents pourront ainsi demander une pénalité de 150 \$ pour chaque dérogation, a dit Mme Ouellet. Bien sûr, il n'y aura pas de pénalité si le résident accepte de travailler plus, de son propre chef.»

L'entente prévoit aussi que les résidents pourront prendre congé deux week-ends par mois, du vendredi soir au lundi matin. Rien ne les obligera à travailler le lendemain d'une nuit de garde, a dit Mme Ouellet.

Par ailleurs, l'entente prévoit des augmentations salariales de quatre p. cent du 1^{er} juillet 1989 au 30 juin 1990; de 5,13 p. cent pour l'année suivante; et de cinq p. cent pour les six derniers mois de 1991, comme dans le reste du secteur public.

De plus, le gouvernement consent une augmentation d'un p. cent pour l'année 1992, et de trois p. cent à compter du 31 décembre prochain, comme pour les autres médecins.

Actuellement, un médecin qui entreprend sa première année de résidence gagne 28000 \$ par année; le salaire monte à 40000 \$ à la cinquième année.

«Cette entente me convient, mais je trouve dommage qu'il ait fallu utiliser des moyens de pression pour y arriver», a dit le docteur François Deziel, chef-résident à l'hôpital Sainte-Justine.

Ces moyens de pression ont cependant pu perturber les hôpitaux, les résidents ayant continué d'assurer 90 p. cent des services.

«Je crois que notre publicité a fait comprendre aux gens que nous travaillons très fort pour vraiment très peu d'argent, a dit Anand Sahai, chef-résident en médecine à l'hôpital Saint-Luc, de Montréal. Si on compte toutes nos heures, on se trouve à travailler au salaire minimum. Ça aura été mon cas pendant 14 ans!»

L'entente de principe a été entérinée à l'unanimité par les résidents attachés à l'Université de Montréal et à l'Université de Sherbrooke. D'autres assemblées se déroulaient hier à Québec, et parmi les résidents attachés à l'Université McGill, mais la Fédération a refusé de donner quelque information que ce soit. Les assemblées se tenaient à huis clos. Une conférence de presse est prévue ce matin.

sation pour le prix trop bas des honoraires...

La Régie aurait pu s'attaquer aux 6000 médicaments vendus en pharmacie. Mais en 1988, on a choisi ces six médicaments d'usage courant pour tester le principe du «prix réel d'acquisition»: Triamterène associé à l'hydrochlorothiazide, un hypotenseur diurétique; Isosorbide, un vasodilatateur utilisé notamment lors de crises d'angine; Naproxen et Ibuprofène, deux anti-inflammatoires; Cimétidine qui traite les ulcères d'estomac et enfin Propranolol, un hypotenseur. Dans ces cas, les pharmaciens doivent charger à la Régie le prix réel d'acquisition. Une mesure décidée de façon unilatérale et guère priseée des pharmaciens.

Pour les autres médicaments, toutefois, on se réfère à la grille de prix établie par la Régie.

«La loi est mal faite, déclare M. Noiseux. Après tout, on n'est tout de même pas tous des voleurs. Mais quand il y a un feu rouge à une intersection et que 85 p. cent des gens le brûlent, c'est parce qu'il n'a pas d'affaire là!»

Pour lui, tout ce brasse-camara-de constitue un moyen en or pour le gouvernement de mettre de la pression sur les négociations: «On essaie de nous faire passer pour des fraudeurs auprès du public.»

Quant à M. Bourdon, sa vieille expérience lui commandait de faire un petit travail de relations publiques: «Parlez donc de nos années d'études, de ce qu'on fait pour les gens, des téléphones (non-payés) faits aux médecins pour vérification, des casiers de médicaments (Dosett) qu'on remplit souvent à la semaine et non au mois comme le prescrit la Régie parce que nos clients sont vraiment trop confus pour bien suivre les instructions... Après tout, un pharmacien, ça ne fait pas juste voler le monde!»

Les pharmaciens n'apprécient guère que Québec les fasse passer pour des fraudeurs

LILIANNE LACROIX

«Ça fait quarante ans que je suis en pharmacie et ça fait 40 ans que les compagnies pharmaceutiques nous donnent des médicaments gratuits. Et le gouvernement, soudainement, essaie de nous faire passer pour des voleurs!»

Si leur association gardait le mutisme invoquant l'enquête policière en cours, certains pharmaciens-proprétaires ne se gênaient pas pour grogner publiquement. On sait qu'à la demande de la Ré-

gie de l'assurance-maladie du Québec, la Sûreté du Québec enquête sur une possible collusion frauduleuse entre des compagnies pharmaceutiques et les pharmaciens propriétaires.

M. Robert Bourdon, qui tient pharmacie rue Ontario est, fulminant littéralement. «Après tout, c'est la Régie qui dresse la liste de prix, pas nous!»

Le conflit n'est pas nouveau. De tout temps, les pharmaciens ont eu certains cadeaux des compagnies pharmaceutiques. S'ils achètent une grosse quantité de tel ou tel médicament, dix boîtes par exemple, on leur en laisse une onzième. S'ils paient rapidement, on peut leur consentir un rabais de 2 p. cent, etc...

Le consommateur ordinaire qui va acheter des médicaments paie, en plus du prix coûtant, les honoraires du pharmacien (de 5 \$ minimum jusqu'à 20 \$ s'il s'agit d'une prescription de 200 \$ par exemple) plus le profit pris par le pharmacien sur le médicament.

Si le consommateur est un assisté social par exemple, la Régie rembourse le prix de la prescription. Dans ce cas, le montant de l'honoraire, le plus bas au Canada, est de 4,58 \$. Ce montant, non indexé depuis 1989, est fortement critiqué par les pharmaciens qui voudraient le voir haussé substantiellement. Mais dans la chicanerie actuelle, les accusations de fraude se situent au niveau du profit.

Chacun a son resto italien préféré... Nous pourrions devenir le vôtre!

MENU SPÉCIAL DE LA SAINT-VALENTIN

Porta d'Italia

288, av. Laurier Ouest 948-1055

Travaux publics Canada / Public Works Canada

Vente de propriété

ÉDIFICE FÉDÉRAL

1035 ET 1055 GALT
VERDUN (QUÉBEC)

OFFRE # 3921-424-1

Édifice de deux (2) étages, superficie totale de construction 3390 m² érigé sur un terrain de 3054 m².

Les documents d'offre d'achat sont disponibles sur demande à Travaux Publics Canada (Service des soumissions), Complexe Guy-Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, 6^e étage, Tour Est, (pièce 702-14), Montréal (Québec) H2Z 1X4.

Les offres d'achat seront reçues jusqu'à 15h, lundi le 2 mars 1992.

Pour information et visite des lieux, prière de communiquer au préalable avec

Michel Legault (514) 283-7218

ou

Maurice Arsenault (514) 283-5971

Il ne sera tenu compte que des offres présentées sur les formules fournies par le Ministère.

Les offres d'achat doivent être accompagnées d'un chèque visé, mandat-poste ou bancaire équivalent à 10 % du prix d'achat.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres.

Canada

Chacun a son resto italien préféré... Nous pourrions devenir le vôtre!

MENU SPÉCIAL DE LA SAINT-VALENTIN

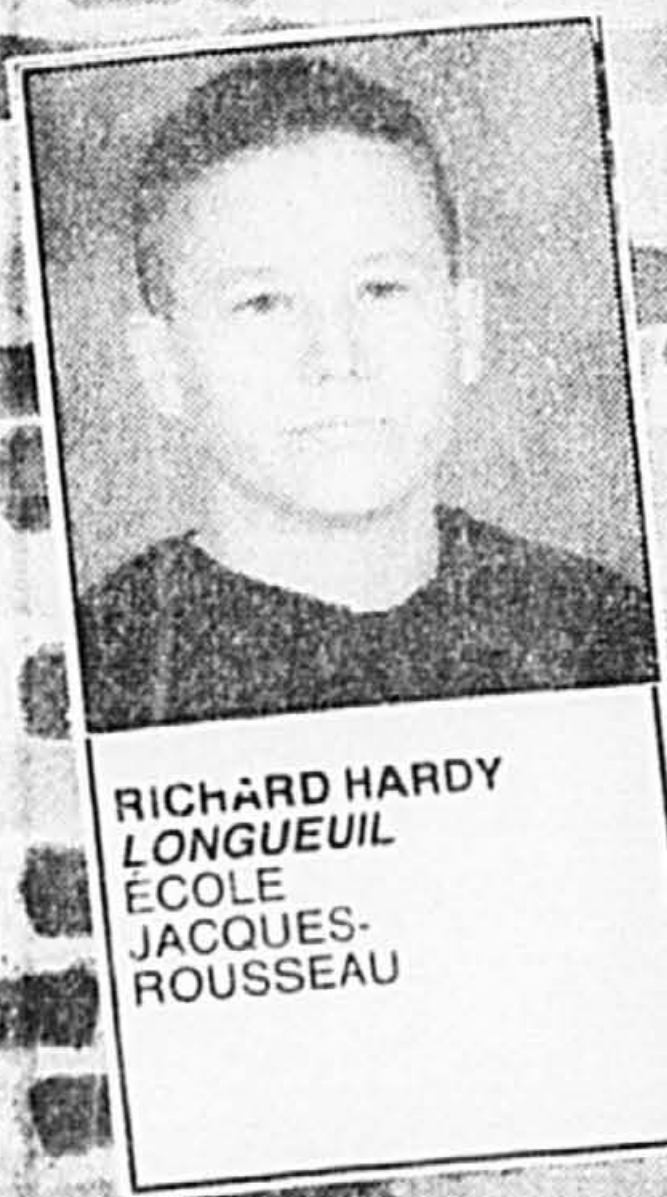
Porta d'Italia

288, av. Laurier Ouest 948-1055

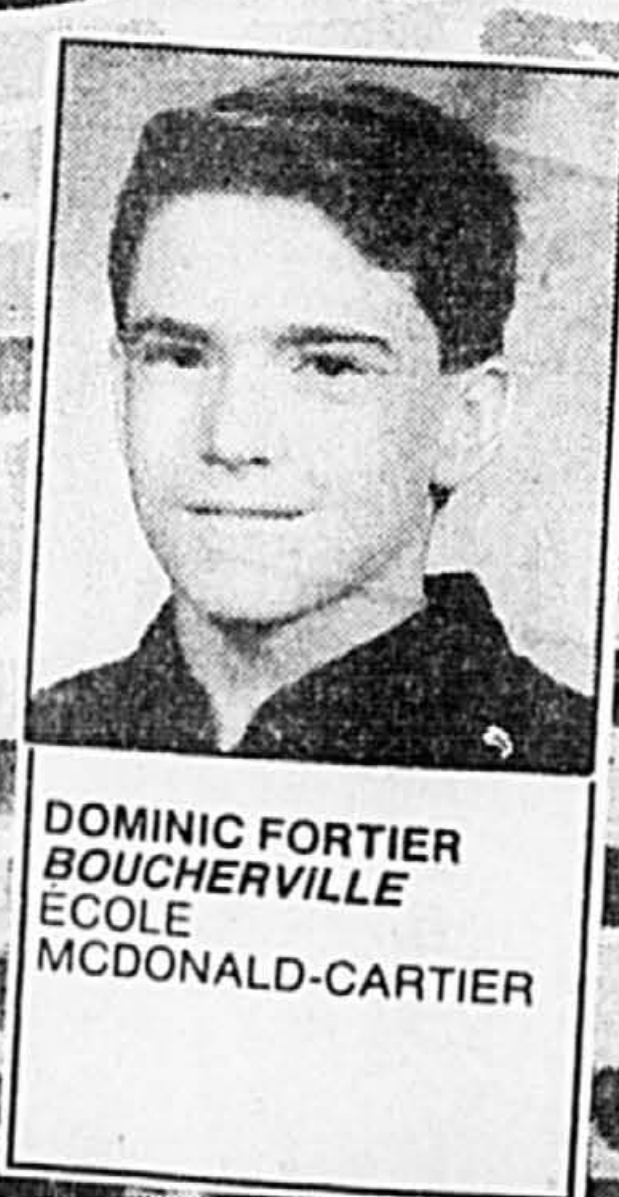
Michel Rivard

21 FÉVRIER LE DISQUE
1^{er} AU 4 AVRIL LE SPECTACLE

NOS 5 MEILLEURS



RICHARD HARDY
LONGUEUIL
ÉCOLE
JACQUES-ROUSSEAU



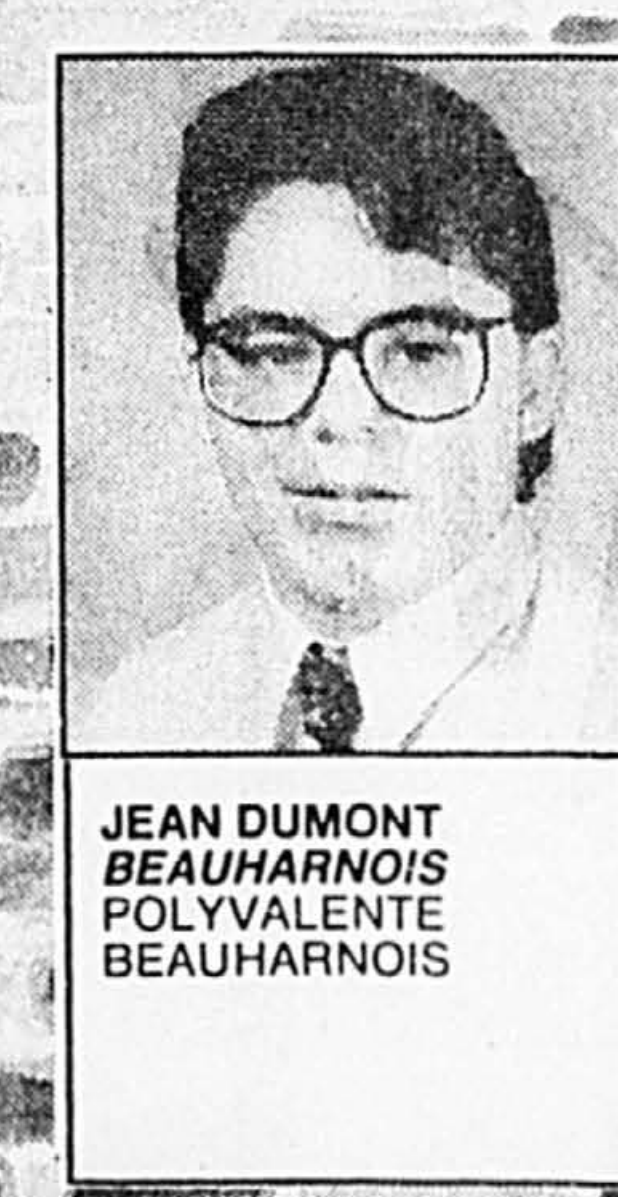
DOMINIC FORTIER
BOUCHERVILLE
ÉCOLE
MCDONALD-CARTIER



MUJAN DIALLO
OUTREMONT
ÉCOLE
SAINT-GERMAIN



RÉGIS LAUZON
MASCOUCHE
ÉCOLE
ARMAND-CORBEIL



JEAN DUMONT
BEAUHARNOIS
POLYVALENTE
BEAUHARNOIS

Cette semaine encore, nous vous présentons 5 porteurs dont le travail remarquable mérite une mention particulière.

L'équipe des porteurs de La Presse constitue le lien direct avec nos abonnés. Pour nous, les porteurs sont donc des partenaires de premier ordre et nous tenons à souligner leurs efforts constants pour bien servir nos abonnés.

Joignez-vous à l'équipe des porteurs de La Presse au 285-6911

DICOROBERT

«Tyson n'est rien d'autre qu'un animal»

Le verdict de culpabilité ne surprend pas le monde de la boxe

d'après UPI

INDIANAPOLIS

L'ex-champion du monde poids-lourd Mike Tyson s'est présenté hier au service des libérations conditionnelles d'Indianapolis, quelques heures après avoir été reconnu coupable du viol d'une jeune fille de 18 ans.

Tyson avait été remis en liberté sous une caution de 30000 \$ en attendant le prononcé de sa sentence par le juge Patricia Gifford, prévu pour le 6 mars.

En fin de soirée lundi, un jury formé de huit hommes et quatre femmes a reconnu le boxeur de 25 ans coupable sous un chef de viol et deux chefs de déviance sexuelle. Selon la loi, ces crimes rendent Tyson passible d'une peine de 60 ans de prison, mais on croit généralement qu'il écoperait de 8 à 12 ans. L'an dernier, la sentence moyenne pour viol sans attentat à la vie fut de 11,8 ans; la moyenne pour le juge Gifford s'établissait à sept ans.

Les avocats du boxeur ont entrepris dès hier les démarches nécessaires pour porter l'affaire en appel.

Lors de la lecture du verdict, Tyson est demeuré impassible, regardant droit devant lui. Puis il rejeta la tête en arrière et la posa sur l'épaule de son avocat, Vincent Fuller, qui plaça gentiment son bras sur la massive épaule de son client.

Le procureur Gregory Garrison et son adjointe, Barbara Trathen, s'ils parurent soulagés en entendant le verdict, ne manifestèrent aucun signe de jubilation.



Mike Tyson, après le prononcé du verdict.

PHOTO AP

«Nous venons de vivre un moment tragique, a déclaré Garrison. Les vies de deux jeunes personnes ont été affectées à jamais. Nous ne pouvons que ressentir de la tristesse devant l'avenir incertain auquel Mike Tyson fait désormais face, si bien que le champagne attendra...»

Le procureur a ajouté néanmoins qu'il avait bon espoir que ce verdict prouverait une fois pour toutes que les athlètes professionnels, quelque renommés qu'ils puissent être, se devaient de respecter les lois tout comme le commun des mortels.

Quant à la réaction du monde de la boxe, c'est sans doute l'hom-

me qui devait organiser le match revanche de Tyson qui l'a le mieux résumée:

«Le verdict ne m'a pas réellement surpris, a déclaré le promoteur Dan Duva. Je savais qu'un jour ou l'autre, il serait accusé d'un crime, car depuis un an environ, il ne semblait plus avoir aucun contrôle sur ses agissements.»

«Tyson n'est rien d'autre qu'un animal, que ce soit dans le ring ou ailleurs, a soutenu de son côté Randy Gordon, président de la Commission de boxe de l'État de New York, et c'est précisément pour cela que c'était un grand boxeur.»

Le champion poids-lourd Evander Holyfield, qui ne pourra évidemment défendre son titre contre Tyson et qui perd de ce fait 30 millions, a manifesté une ouverture d'esprit évidente en déclarant qu'il ferait preuve d'égotisme s'il considérait cette perte financière comme étant plus importante que la terrible épreuve subie par la victime.

Plusieurs boxeurs ont toutefois fait montre d'une grande compassion à l'endroit de leur collègue.

«Je me mets à sa place, déclare Razor Ruddock, que Tyson a battu lors de ses deux derniers combats. Lorsque les jurés rendent un verdict de culpabilité et que vous faites face à 60 années de prison, pour ma part, je me serais évadé. Je ne peux même pas rester une semaine chez moi sans devenir fou...»

«Mais je ne suis pas réellement surpris, parce qu'il n'avait personne pour le guider dans sa vie. Il avait besoin d'un ami, et tous ceux qui l'entouraient n'étaient là que pour l'argent.»

Enfin, Iran Barkley, deux fois champion qui, comme Tyson, a grandi dans un quartier pauvre de New York, va jusqu'à avancer que c'est le boxeur qui pourrait avoir été la victime dans cette affaire.

«Ce qui est arrivé est terrible, et je ne peux que compatir avec un homme qui a travaillé si dur pour atteindre son but et qui voit quelqu'un le lui enlever en l'espace d'un instant, et pour quoi? Pour se faire de la publicité? Je n'ai aucune compassion pour elle. C'est pour lui que je suis triste.»

Roberta Bondar a grandi de 4 centimètres dans l'espace

Presse Canadienne

HOUSTON

«Mon avenir, c'est le présent», a déclaré hier Roberta Bondar, l'astronaute canadienne qui durant les neuf dernières années n'a eu qu'une idée en tête: être prête pour un vol spatial.

Roberta Bondar était au nombre des sept membres d'équipage de Discovery qui ont donné une conférence de presse, hier, à leur sortie de la période de cloisonnement qui suit habituellement un vol de la NASA.

Ce à quoi pensait la neurologue, libérée par l'université McMaster de Hamilton, se résumait à peu: elle retournera au Canada dans sept à dix jours et, d'une manière ou d'une autre, restera liée au programme spatial.

«Quand vous faite une fois partie de ce genre d'entreprise, vous y êtes mêlée pour la vie.» Comme des touristes revenant d'un lieu exotique, les astronautes de Discovery ont présenté un film et des diapos, tout en discutant des moments forts et des déceptions du voyage qui a duré du 22 au 30 janvier. C'était une deuxième présence canadienne au sein d'un équipage de Discovery. Un troisième astronaute canadien devrait faire partie d'un autre voyage de la navette en septembre.

Entre-temps, tout l'équipage a hâte de connaître les conclusions qu'au cours des mois à venir, les chercheurs tireront des données

qu'ils ont rassemblées dans l'espace.

Constamment, ils ont procédé à des expériences sur l'adaptation des êtres humains, des plantes et des micro-organismes à l'apesanteur soumise à de longs séjours dans l'espace.

Quant à Mme Bondar, elle était plus grande de quatre centimètres dans l'espace et sa vue s'est améliorée au point où elle n'a pas eu besoin de mettre ses lunettes.

Un ex-policier reconnaît des fraudes totalisant 102 100 \$

Presse Canadienne

ARTIABASKA

L'ex-policier de la Sûreté du Québec, Michel Ménard, a plaidé coupable hier, à Arthabaska, à 20 chefs d'accusation de fraude totalisant 102 100\$.

Bien vêtu et visiblement en forme, il s'est exécuté à voix basse. Il est demeuré à peine quinze minu-

tes devant le juge Marc Dufour de la cour du Québec.

L'ex-policier, représenté par Me Jean-Pierre Rancourt, reviendra devant les tribunaux le 10 mars pour les représentations sur sentence.

Selon l'article 381-A du code criminel, Michel Ménard est passible de dix ans de prison pour chacun des 20 chefs d'accusation. L'ex-policier de la SQ, âgé de 48

ans, a été remis en liberté à la suite de ses aveux de culpabilité.

Le 12 décembre, des témoins — en majorité des industriels et des garagistes de la région des Bois-Francs — ont expliqué à la cour le modus operandi de l'accusé.

Ils ont indiqué qu'ils prêtaient de l'argent à Michel Ménard et ce, à des taux avantageux. De plus, certains prêts en argent canadien étaient remis en argent américain. Toutefois, certains ont

perdu, au fil des mois et des ans, des milliers de dollars.

Cette histoire de fraude avait connu de multiples rebondissements au début de juin 1990.

Toujours policier à l'époque, Michel Ménard, que l'on avait cru noyé dans le lac Aylmer à la fin de mai 1990, avait été retrouvé vivant à Sherbrooke le 3 juin 1990 par un ancien collègue de classe, Jean-Paul Brochu.

La police aurait pu arrêter Dahmer 6 fois

Agence France-Presse

MILWAUKEE (Etats-Unis)

Le procès de Jeffrey Dahmer à Milwaukee (Wisconsin) a montré ces deux dernières semaines que les policiers de l'Ohio et du Wisconsin avaient manqué six occasions de l'arrêter depuis 1978, en passant à côté de corps démembrés sans les découvrir et en privilégiant sa parole contre celle de plusieurs de ses victimes.

Jeffrey Dahmer avait ainsi été arrêté en 1978 par une patrouille de policiers de l'Ohio alors qu'il se rendait en pleine nuit à la décharge publique... avec le corps démembré de sa première victime à l'arrière de sa voiture.

Soupçonnant un conducteur en état d'ivresse, les policiers de Bath, où Dahmer vivait alors chez ses parents, avaient arrêté le jeune homme qui venait de tuer sa première victime, âgée de 18 ans. Éclairant de sa torche des sacs en plastiques posés sur le siège arrière, un des officiers de police lui a demandé ce que c'était.

«Il leur a raconté qu'il ne supportait pas le divorce de ses parents et qu'il avait juste envie de rouler dans la nuit. Il leur a dit qu'il avait décidé de porter les ordures à la décharge», a raconté au procès le psychiatre Frederick Fosdal. Les policiers avaient laissé partir le meurtrier sans inspecter les sacs.

En 1988, la police de Milwaukee a raté une deuxième chance d'arrêter Dahmer après avoir reçu une plainte d'une jeune femme l'accusant de l'avoir volé et drogué.

«Il paraissait normal. Il n'était pas hésitant. J'ai pensé qu'il n'y avait pas de problème. J'ai cru son histoire», a déclaré lundi à la barre des témoins M. Don Yockey, un enquêteur de la police de West Allis (banlieue de Milwaukee), où Dahmer vivait alors chez sa grand-mère.

Niant avoir drogué et violé l'homme, Dahmer avait raconté au détective l'avoir rencontré dans un bar gay de Milwaukee et l'avoir ramené chez sa grand-mère, où ils avaient tous deux trop bu et s'étaient endormis. La police avait abandonné l'enquête.

Après son arrestation en juillet dernier, il a déclaré que non seulement il avait drogué et violé l'homme, mais qu'en plus il l'aurait tué si sa grand-mère n'avait pas rencontré la victime en puissance.

La troisième occasion manquée des policiers s'est produite en 1990, lors de la première arrestation de Dahmer pour une agression sexuelle contre un adolescent, qui lui valut neuf mois de prison. Dahmer a raconté plus tard que si les policiers qui l'ont arrêté ce jour là avaient fouillé dans ses placards, ils auraient trouvé le crâne d'une victime.

Contredit par deux experts, le Dr Jacobson était devenu rouge

d'après AP

ALEXANDRIA, Virginie

Au procès du docteur Cecil Jacobson, hier, l'une de ses anciennes patientes a relaté que le médecin l'avait déclarée enceinte à l'issue d'une échographie, alors que la veille, deux spécialistes lui avaient affirmé qu'elle ne l'était pas.

Le docteur Jacobson est accusé d'avoir administré un traitement aux hormones à de nombreuses patientes désireuses d'avoir un enfant, puis de leur avoir fait croire faussement qu'elles étaient enceintes. Un peu plus tard, il prétendait qu'elles avaient fait une fausse couche et que le fœtus «avait été réabsorbé» par l'organisme, et leur conseillait de recommencer le traitement.

Le médecin est soupçonné de plus d'avoir eu recours à son propre sperme pour féconder quelque 75 femmes, en leur faisant

croire qu'il s'était adressé à une banque de sperme et en leur facturant généreusement ce service.

Il est spécifiquement accusé sous 52 chefs de fraude et parjure, qui pourraient lui valoir une peine de 285 années de prison et 500 000 \$ d'amende.

Le témoin, Christine Maimoné, a déclaré que son mari et elle avaient soumis à Jacobson le rapport du spécialiste, et qu'«il était devenu tout rouge».

Mme Maimoné a déclaré par ailleurs qu'elle avait consulté le docteur Jacobson pendant cinq mois en 1987, et que, sans l'examiner, il lui avait donné l'assurance qu'elle n'avait besoin que de quelques injections hormonales pour devenir enceinte.

Après un mois de ce traitement, Jacobson avait soumis sa patiente à un test de grossesse et lui avait annoncé que les résultats étaient positifs.

Information

Ville de Montréal

Commissions permanentes du Conseil

Commission de l'environnement et des travaux publics

Le jeudi 13 février 1992
10 heures
Salle du Conseil
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est

Thème: Délibérations et adoption du rapport sur la stratégie montréalaise de réduction des émissions et de l'utilisation des CFC et des halons.

On peut se renseigner à ce sujet auprès de la Division des commissions et des comités du Conseil, 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200.

Renseignements: 872-3770

Le 12 février 1992

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge

VIVRE MONTRÉAL

La pluie fait grimper des automobilistes aux arbres

Associated Press

LOS ANGELES

Une cinquantaine d'automobilistes montés sur le toit de leur voiture ou grimpés aux arbres pour éviter les flots ont été secourus hier par des hélicoptères et des canots de sauvetage des pompiers à Los Angeles, où des trombes d'eau s'étaient abattues dans la nuit.

Les pluies ont diminué d'intensité en matinée mais une nouvelle tempête est attendue aujourd'hui.

Lundi après-midi, un véritable torrent a envahi Burbank Boulevard à Los Angeles. Il est tombé 20 centimètres d'eau dans la vallée de San Fernando, zone résidentielle et de bureaux.

Les pluies ont également fait fondre la neige qui coupe régulièrement les routes de montagne et provoqué des coulées de boue et des éboulements de rochers sur les voies côtières. La foudre est tombée sur un transformateur, isolant des milliers d'habitants.

BÉBÉRAMA LTÉE
La plus grande sélection de meubles pour bébés et pour enfants

EN FAILLITE

DERNIÈRE SEMAINE — ENCORE 500 000 \$ À LIQUIDER

40% à 80% DE RABAIS

NOUS PAYONS LES TAXES

T.P.S. TAXE VENTE PROV.

ROSEMONT 5500, RUE FULLUM, MTL

MERCREDI 12 h - 21 h
JEUDI 12 h - 21 h
VENDREDI 12 h - 21 h
SAMEDI 10 h - 17 h

Liquidation dirigée par:
Liquidation G.E.B. & Touche Rouss encanteur

ALCOOL - DROGUE



un problème dans ta vie?
le Père **Paul Aquin** S.J.

veut t'aider

(514) 229-3426

DEPUIS 1978

PAVILLON GRAND ÉLAN

C.P. 119, Mt-Rolland, Qué., J0R 1G0

Sunbeam SURPLUS D'INVENTAIRE

OUVRE-BOÎTE ÉLECTRIQUE avec aiguisse-couteaux 995\$ Unité de service	MÉLANGEUR «OSTERIZER» de Sunbeam à 8 vitesses 3495\$ Unité de service
GRILLE-PAIN ÉLECTRONIQUE pour 4 tranches 2195\$ Unité de service	GRILLE-PAIN AUTOMATIQUE «Le Classique» avec GARANTIE 5 ANS 7495\$ Unité de service
RADIATEUR ÉLECTRIQUE 1500 watts, 4 intensités de chaleur 1695\$ Unité de service	RADIATEUR CÉRAMIQUE électrique «superpuissant» 5200 B.T.U. avec GARANTIE 5 ANS 3995\$ Unité de service
PÈSE-PERSONNE ÉLECTRONIQUE avec GARANTIE 5 ANS. 1995\$ Unité de service	Surplus de stock de barbecues 1991

- 40 000 B.T.U. Modèle
- Surface de cuisson 563 po²
- Grils revêtus porcelaine
- 3 tablettes
- Porte-serviettes
- Hublot et indicateur de température
- Allumeur à poussoir
- Plaque chauffante «Flamemaster»
- Garantie triple 1-5-10 ans
- Bonbonne en sus
- Seulement

15995\$

Sunbeam
LE «FACTORY OUTLET»
8267, St-Laurent
Montréal
384-0310

Lundi au jeudi, de 8 h 30 à 17 h
Vendredi, de 8 h 30 à 21 h
Samedi, de 9 h à 12 h

As-tu brisé la glace avec le beau Serge?

Non, il est pas vite sur ses patins!

Venez faire le tour du monde sur la patinoire de coin. Entre deux coups de patins, on s'y raconte les derniers potins.

PARTICIPATION À vous de jouer.

LA FIEVRE DU PRINTEMPS!

aubaines

PROPRE! PROPRE! FAITES PROVISION!

Sunlight 8 L **4⁹⁹^A**

Sunlight 3 L **4⁹⁹^B**

Sunlight 1.8 kg **3⁹⁹^D**

Sunlight 1.8 kg **3⁴⁹**

Fleecy 5 L **3⁹⁹**

Pears 350 mL **1⁷⁹**

40 sacs à ordures **2⁹⁹**

300 mL **1⁹⁹** **750 mL** **2⁹⁹**

69¢ ch.

6⁹⁹ 100 gr.

★ GRANDE LIQUIDATION! DES RABAIS FONDANTS! ★

RABAIS JUSQU'À

60%
Sur une sélection de vêtements de nuit et de détente à prix ordinaire pour dames. *

50% DE RABAIS

BAS CULOTTES STYLE # 688 DE CAMEO.

RABAIS JUSQU'À

50%
Un assortiment de coordonnés à prix ordinaire pour dames, les styles Plus et Petite sont inclus *

50% DE RABAIS

Sélection de pantalons, de hauts, de jupes et robes 2-16 à prix ordinaire pour filles et garçons. *

RABAIS JUSQU'À

60%
Une sélection de blouses, jupes, chandails et pantalons à prix ordinaire, incluant Petite et Plus. *

50% DE RABAIS

BAS CULOTTES WHISPER STYLES # 6504 ET # 6390.

40% DE RABAIS

Un grand choix de robes à prix ordinaire pour elle, incluant les styles Petite et Plus. *

50% DE RABAIS

TOUTES NOS CHAUSSURES ATHLÉTIQUES NINJA TURTLE à prix ordinaire POUR ENFANTS!

40% DE RABAIS

Sur L'ENTIÈRE COLLECTION de fourrards et de ceintures à prix ordinaire pour dames.

30%-40% DE RABAIS

SUR UNE sélection de sacs à main à prix ordinaire. *

40% DE RABAIS

Sur une grande sélection de vêtements de molleton à prix ordinaire pour dames. *

40% DE RABAIS

TOUTES NOS BOTTES D'HIVER à prix ordinaire POUR HOMMES ET FEMMES! À ne pas manquer!

40% DE RABAIS

Tous nos accessoires d'hiver à prix ordinaire incluant ceux de Hanes, Aris et Isotoner!

30% DE RABAIS

Un choix de vêtements d'extérieur à prix ordinaire pour elle, incluant les styles Petite et Plus. *

30% DE RABAIS

Un vaste choix de vêtements de maternité à prix ordinaire pour dames. Voyez notre sélection! *

30% DE RABAIS

SUR ABSOLUMENT TOUTES NOS BOTTES D'HIVER à prix ordinaire POUR ENFANTS!

30% DE RABAIS

Sur un grand choix de JEANS en denim à prix ordinaire pour dames. À ne pas manquer! *

30% DE RABAIS

TOUS LES BIJOUX MODE à prix ordinaire.

RABAIS JUSQU'À

50%
Grande sélection de chemises, de chandails et de pantalons à prix ordinaire pour lui. *

25%-50% DE RABAIS

SUR UNE sélection de jouets à prix ordinaire!

* **NOTE:** N'INCLUENT PAS «SUPER AUBAINE». PRIX EN VIGUEUR DU 12 AU 15 FÉVRIER 1992. Jusqu'à épuisement des stocks. CERTAINS MAGASINS PEUVENT NE PAS AVOIR TOUS LES ARTICLES ANNONCÉS.

LE CHOIX QU'ON

LES PRIX QU'ON

MONTREAL: ■ 4325, rue Jean-Talon Est ■ Place Versailles ■ Place Alexis Nihon ■ Carrefour Laval ■ Centre commercial Pont-Viau ■ Galeries des Sources ■ Les Galeries Lachine ■ Place LaSalle ■ 180, boul. Anjou à Châteauguay ■ Place Longueuil ■ Les Promenades St-Bruno ■ Mail Champlain à Brossard. QUÉBEC et environs: ■ Place Belvédère à Sherbrooke ■ 250, boul. Fiset à Sorel ■ Centre commercial Les Rivières à Trois-Rivières ■ Place Ste-Foy à Québec ■ Les Galeries Charlesbourg à Québec.